

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |

## BROITS DE L'ETAT EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT.

---

Dans les deux articles sur l'Education publiés dans la *Revue canadienne* (1), M. de Montigny n'a fait qu'effleurer, en passant, la grave question des relations qui doivent exister entre l'Etat et l'Ecole. Ses paroles, tout exactes qu'elles sont, pourraient, à raison même de leur concision, prêter à une interprétation erronée. Nous essaierons donc de compléter sa pensée et d'établir, aussi clairement que possible, quels sont et quels ne sont pas les droits de l'Etat en matière d'enseignement.

---

Esquissons d'abord les prétentions outrées de l'Etat moderne à la direction de l'enseignement, afin de mieux mettre les esprits en garde contre ses envahissements progressifs. Il y a, là, tout un plan arrêté depuis longtemps, qui n'est encore pleinement réalisé nulle part, mais dont la Franc-Maçonnerie, si influente sur la plupart des gouvernements, ne cesse de presser la mise à exécution.

Soustraire l'enfance à la salutaire influence de l'Eglise catholique pour arriver plus sûrement à éteindre la foi dans les âmes, c'est le but que poursuit avec acharnement la horde anti-chrétienne. *Il faut laïciser l'école*, c'est le mot d'ordre des sectaires. Or, *laïciser l'école*, c'est, d'abord et par-dessus tout, en laïciser l'enseignement. Et qu'entend-on par laïcité de l'enseignement. Paul Bert, l'un des coryphées de la secte va nous le dire : "La laïcité de l'enseignement consiste d'abord à exclure l'Eglise. Elle est hors de cause, on ne s'occupe pas d'elle ; on ne peut pas discuter avec elle. *La critique* et la science n'ont pas de compte à régler avec les évêques. Que, dans l'enseignement, le dogme et, le miracle soient mis à l'écart, qu'on n'en parle plus, qu'on ne s'occupe plus ni à les attaquer ni à les défendre, qu'on tienne l'Eglise ou pour une chose morte, ou pour une chose transcendante et indéfinissable sur laquelle les méthodes

(1) *Revue canadienne*, mois de juillet et d'août 1890.

de l'esprit humain n'ont pas de prise ; cela suffit, et, dès lors, l'*instruction est laïque.*" (1)

Mais le clergé et les congréganistes ne se résoudront jamais à donner un tel enseignement ; aussi les faut-il bannir de l'école, comme ennemis du progrès moderne : " Le clergé, comme ennemi du progrès véritable et utile de la science et de la civilisation, doit être écarté de tout soin et de toute charge d'instruire et d'élever la jeunesse." (2)

A la place du clergé et des congréganistes, on mettra des maîtres *laïques*. Mais un maître laïque, dans le sens révolutionnaire, n'est pas seulement celui qui n'est consacré à Dieu ni par le sacerdoce, ni par les vœux de religion. Il y a des laïques que leurs croyances rendent dignes d'être clercs, et qui ne donneraient à leurs élèves qu'un enseignement *clérical*. Ce qu'il faut, ce sont des instituteurs laïques *rationalistes* qui fassent profession d'ignorer l'Eglise, sinon de la haïr.

Voilà les seuls maîtres capables de donner un enseignement conforme aux exigences de notre temps. Mais pour former de tels maîtres, il faudra des écoles spéciales, des écoles *normales* où on leur infuse le rationalisme. " L'Ecole normale, dit le tribun de Belleville, est une des premières écoles de la France *républicaine* (lisez *révolutionnaire*) ; c'est là que se forme le levain généreux qui doit faire passer dans toutes les couches de la nation le souffle *libéral et démocratique*", c'est-à-dire *rationaliste*. Avec le temps cet esprit " descendra de l'Ecole normale supérieure dans les écoles normales ordinaires pour se répandre, de là, dans les écoles de village." (3)

Mais pour mettre un tel système d'enseignement en vigueur, il faut l'intervention de l'Etat ; et, pour que cette intervention ait une apparence de légalité, il faut la baser sur des principes. Ces principes sont tout tracés dans le code de la législation moderne.

L'*Etat*, d'après les théories politiques de J. J. Rousseau, " est la source de tous les droits." Donc le droit d'enseigner, comme tout autre droit, dérive de l'Etat. Donc nul n'a le droit d'enseigner qu'avec l'autorisation et d'après la direction de l'Etat. " Toute la

(1) *Revue des deux Mondes*, 1889.

(2) *Prop.* condamnée dans l'*Encyclique, Quanta cura*.

(3) Gambetta, aux électeurs de Belleville: 1891, cité par D. Benoit, *Cité anti-chrétienne*.

direction des écoles publiques et classiques peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix et l'approbation des maîtres." (1) Cette proposition a été relevée et condamnée par Pie IX dans le *Syllabus*, elle résume toute la théorie révolutionnaire sur l'Etat et l'Ecole.

L'autorité civile a seule toute la direction de l'instruction publique; donc nulle école qui ne doive être placée sous son contrôle exclusif. "La bonne constitution de la société demande que la nation, représentée par l'Etat, ait, sous une forme ou sous une autre, directement ou indirectement, le *monopole* des institutions et des maisons d'éducation." (2)

L'autorité civile doit avoir le contrôle exclusif de l'instruction publique; donc il faut empêcher, tout d'abord, toute ingérence du clergé dans l'école. "La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et qu'en général les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, pour être tenues au gré des gouvernants et suivant la règle des opinions générales de l'époque." (3)

On ne saurait parler plus clairement. Qu'on arrive à réaliser ce projet, à bannir l'Eglise de toutes les maisons d'éducation, qu'il ne soit plus question de religion dans les écoles, et bientôt c'en sera fait du christianisme.

On y compte bien: "Si Marc-Aurèle, dit l'apostat Renan, au lieu d'employer les livres et la chaise rouge, eût employé l'école primaire et l'enseignement d'Etat rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde contre le surnaturel chrétien." (4)

Pourtant le christianisme a la vie bien dure. Les parents chrétiens, au lieu d'envoyer leurs enfants à ces écoles rationalistes, pour-

(1) *Syll.* prop. 49.

(2) *Prop.* notée, en 1862, comme erronée, pernicieuse, blessant le droit divin et ecclésiastique.

(3) *Syll.* prop. 47.

(4) Cité par D. Benoit, *loc. cit.*

raient bien se charger eux-mêmes de leur éducation, ou la confier à des maîtres privés. Le but de tant d'efforts serait encore une fois manqué. On saura y remédier en obligeant tous les parents à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Ce sont les vœux déjà exprimés par plusieurs loges maçonniques. Qu'on relise ce qui a été dit là-dessus dans cette *Revue* même, dans le premier article sur l'*Instruction obligatoire*. (1)

De pareilles prétentions ne se réfutent pas ; il suffit de les citer. Du jour où les peuples admettront, en pratique comme en théorie, l'*omnipotence de l'Etat*, le funeste principe d'où découlent toutes ces conséquences, c'en sera fait de la liberté. Le monde arrivera à un despotisme gigantesque tel qu'il ne s'en est pas vu encore aux plus mauvaises époques de l'histoire ; et ceux qui vivront alors n'auront plus qu'à se laisser écraser sous le char du nouveau dieu Moloch.

---

Faut-il, pour échapper à ces errements, aller à l'extrême opposé, et refuser à l'Etat tout droit en matière d'enseignement ? Quelques publicistes catholiques animés de bonnes intentions l'ont cru, et, pour couper court à tous les empiètements de l'Etat, ils ont posé en principe que l'Etat doit se tenir *hors de l'école*. C'est aller trop loin ; et, si une pareille assertion passait pour vérité dans le camp des catholiques, elle pourrait, à certain moment, provoquer une réaction d'autant plus fâcheuse qu'elle ne serait pas imméritée. Disons immédiatement qu'il en est ici de la vérité comme de la vertu, elle se trouve dans un *juste milieu*. C'est ce juste milieu que nous allons tâcher de déterminer, en nous appuyant principalement sur deux autorités qu'on ne récusera pas, D. Benoit et le P. Taparelli, de la Compagnie de Jésus. Ces auteurs ne seront suspects aux yeux de personne d'avoir fait la part trop large aux idées modernes.

Que l'Etat ait le droit et le devoir de *promouvoir* l'enseignement par des encouragements et des récompenses et en procurant aux parents les moyens de donner à leurs enfants une éducation convenable ; qu'il n'ait aucun droit d'intervenir dans l'enseignement *privé* qui se donne au sein de la famille, si ce n'est dans le

(1) *Rev. can.*, mai 1890.

cas où le père abuserait *notoirement* de son autorité pour pervertir l'âme de son enfant, ce sont, là, des points sur lesquels tout le monde est d'accord. Mais les droits de la société politique s'étendent-ils plus loin ? L'Etat a-t-il un droit de surveillance sur les écoles et les collèges et sur l'enseignement qui s'y donne ? L'Etat a-t-il le droit d'ouvrir lui-même des écoles et des collèges, d'y donner son enseignement, de se faire *maître d'école* ? Telle est la question en litige entre auteurs catholiques, et qu'il importe d'éclaircir avec soin.

A la première de ces questions nous répondons affirmativement, et nous disons que l'Etat a un droit de surveillance sur l'enseignement *public*, c'est-à-dire sur l'enseignement qui se donne dans les écoles et dans les collèges. Car, que faut-il entendre par enseignement *public* ? "L'enseignement sera *public*, d'une publicité au moins matérielle, dit le P. Taparelli, (1) dès que, s'adressant à plusieurs familles, il sortira des limites de la parenté proprement dite." C'est bien l'enseignement tel qu'il se donne dans les maisons d'éducation. — "Dans ce cas, continue le même auteur, la société acquiert, en conséquence de cette publicité matérielle, le droit de surveillance, puisque l'action de l'enseignement ne se renferme plus sous l'influence de l'autorité domestique dans l'enceinte du foyer de la famille." Pourquoi cette conséquence ? Pourquoi l'Etat a-t-il un droit de surveillance sur l'enseignement public, qu'il n'a pas sur l'enseignement privé ? C'est que l'Etat, tenu de procurer le bien de la société et d'écartier ce qui lui est nuisible, a le droit et le devoir d'interdire tout enseignement contraire à la religion et aux bonnes mœurs, droit dont l'exercice n'est suspendu que par le devoir supérieur de respecter l'inviolabilité du foyer domestique.

L'étendue de ce droit, il est vrai, varie suivant les relations de l'Etat avec l'Autorité religieuse. Si la société ne reconnaît aucune religion, ou si elle professe une religion fautive, en d'autres termes, si elle n'est pas catholique et n'admet pas, par conséquent, une autorité religieuse infaillible, elle ne pourra prohiber que les erreurs contraires aux principes évidents de la loi naturelle, la seule qu'elle soit à même de connaître. Son droit de surveillance sera donc à peu près nul ; et la *publicité matérielle* des classes ne lui donnera guère d'autre droit, comme dit le P. Taparelli, "que celui qu'elle a

(1) *Essai théorique sur le Droit naturel*. Note C. X. L.—Le Card. Zagliara dit de même : l'Etat a le droit et le devoir de veiller à ce que l'éducation intellectuelle et morale soit renfermée dans les limites de l'honnêteté et de la vérité. *Sun. phil.*, vol. 3, l. 2, c. 1, art. 5.

à l'égard de toute réunion nombreuse où la diversité des familles réunies produit une publicité de même nature, le droit d'y faire régner la paix, la salubrité, le respect des lois." Mais si la société est catholique, si elle reconnaît, comme société, l'autorité infaillible de l'Eglise, sa vigilance doit s'étendre à toute la doctrine de l'Eglise, et elle a le droit d'exiger qu'on n'enseigne rien de contraire à cette doctrine.

Sans doute, l'Etat ne doit exercer ce droit qu'avec *prudence et dépendamment de l'Eglise*, à laquelle il est soumis aussi bien que tout particulier ; il n'a donc aucun contrôle *doctrinal* à exercer sur les maisons d'éducation dirigées par des prêtres ou des religieux, et ainsi placées directement sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique ; il ne doit intervenir dans les autres cas qu'autant que cela est nécessaire, et si le contrôle de l'autorité ecclésiastique est insuffisant. Mais enfin il peut y avoir des établissements laïques dont l'accès est presque interdit aux évêques et au clergé : défendre, dans ce cas, à l'autorité civile d'en surveiller la tenue et l'enseignement, ce serait le mettre dans l'impossibilité de garantir l'ordre public ; ce serait donner toute licence au mal pour éviter quelques inconvénients de la répression ; se serait verser en plein dans l'erreur de ce libéralisme qu'on veut éviter. On dira peut-être que l'Eglise, dans ces circonstances, pourrait déléguer l'Etat. Mais pourquoi l'Etat aurait-il besoin d'une délégation de l'Eglise quand il s'agit de réprimer des erreurs déjà condamnées par elle, puisque c'est son devoir de protéger l'Eglise et de prohiber l'enseignement des doctrines qu'elle réprouve ?

Passons maintenant à la seconde question : celle de savoir si l'Etat peut avoir ses écoles et ses collèges avec son personnel enseignant et toute l'administration qu'il suppose.

On lui a contesté ce droit ; on a prétendu que l'Etat n'avait aucun *droit d'enseigner*. Il y a ici une équivoque dans les termes. L'autorité civile assurément n'a pas le droit d'enseigner dans le même sens que l'autorité domestique et religieuse. L'Etat n'a pas le droit *d'imposer son enseignement, d'obliger à l'accepter, d'exiger la soumission* du côté de ceux auxquels cet enseignement est adressé. Ce droit de formation, d'éducation, n'appartient qu'à ceux qui ont donné à l'enfant la vie, soit naturelle, soit surnaturelle, c'est-à-dire, aux parents et à l'Eglise. Jésus-Christ n'a dit qu'aux ministres de l'Evangile : "Allez, enseignez toutes les nations. . . Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise."—Le Saint-Esprit a dit

à l'enfant : "Enfant, écoutez les enseignements de votre père, et ne rejetez pas les avertissements de votre mère." (1)—Il ne lui a dit nulle part : "Écoutez les enseignements de l'Etat."

Mais outre le droit d'*imposer* son enseignement, il y a le droit de *l'offrir*, le droit de communiquer aux autres la vérité qu'on connaît. Ce droit appartient à tout homme, et souvent devient un devoir. Ce droit appartient aux sociétés comme aux individus ; pourquoi la société civile et politique seule en serait-elle privée ?—Les parents peuvent confier à qui ils veulent l'éducation de leurs enfants, pourvu que les maîtres présentent des garanties suffisantes de savoir et de moralité. Pourquoi ne les pourraient-ils confier aux maîtres choisis ou formés par l'Etat ? Comment soutiendra-t-on que l'Etat, qui doit surveiller l'enseignement des autres, soit radicalement incapable de le donner ?

Ce droit de l'Etat à ouvrir des maisons d'éducation, pourvu qu'il n'oblige pas les parents à y envoyer leurs enfants, nous paraît tellement évident que nous ne songerions pas à y insister davantage si quelques publicistes ne l'avaient si opiniâtrément nié. Appuyons-le donc encore de deux autorités. "La société politique, écrit le P. Taparelli, dans l'état normal des choses, ne peut s'arroger le droit de diriger l'éducation privée. *L'Etat peut cependant, lui aussi, ouvrir à la jeunesse les sources du vrai et du bien ; il peut, en offrant des garanties aux parents, leur venir en aide dans l'éducation, pourvu toutefois qu'il n'use pas de violence sous ce rapport ; ce n'est pas, là, s'arroger un droit, c'est offrir un secours, et c'est une institution louable dans toute société qui veut progresser.*" (2) D. Benoît dit de même : "L'Etat peut ouvrir des collèges ; ce droit appartient, à moins d'une légitime interdiction, à tous les citoyens, à plus forte raison à l'Etat ; c'est à la condition toutefois qu'il ne force pas les parents à y envoyer leurs enfants, et qu'il laisse à l'Eglise toute liberté pour surveiller l'enseignement qui s'y donne." (3)

L'Etat a donc incontestablement le droit d'ouvrir des écoles aux parents qui veulent lui confier l'éducation de leurs enfants, pourvu qu'en cela il n'use pas de violence. Ayant le droit d'ouvrir des écoles, il a le droit de former ses professeurs, et, par conséquent, d'avoir ses écoles normales avec toute l'administration scolaire qu'un tel état de choses requiert.

(1) *Prov.* 1. 8.

(2) *Essai théorique de droit naturel.* Liv. VII, ch. 2, n. 1370.

(3) *Cité anti-chrétienne.* Vol. I, p. 108.

Remarquons toutefois, et ceci est essentiel, qu'il ne peut exercer ce droit qu'à la condition de *présenter des garanties aux parents*, ou, comme l'explique D. Benoît, *de laisser à l'Eglise toute liberté de surveiller l'éducation qui se donne dans ses établissements*. La raison en est manifeste : car nul n'a le droit de donner un enseignement *laïque* ou *erroné*. Or, une telle condition ne peut guère être remplie par un gouvernement qui fait profession de ne point se soumettre à une autorité religieuse infaillible ; et, qui, pour être conséquent, devra laisser la porte de ses écoles ouverte à toutes les doctrines et aux maîtres de tous les cultes.

Il en faut conclure que le droit d'enseigner ne peut proprement appartenir qu'à une société catholique et qui veut agir comme telle. Et encore pour celle-ci, à moins qu'il ne s'agisse de certaines écoles spéciales, telles que l'Ecole militaire, l'Ecole polytechnique et autres ayant directement en vue le bien-être social, l'exercice de ce droit présentera ordinairement de graves inconvénients. Au lieu de provoquer, comme c'est son devoir, une noble émulation entre les diverses maisons d'éducation ou les divers corps enseignants, l'Etat, qui donne l'enseignement par lui-même, par un penchant qui n'est que trop naturel à la faiblesse humaine, sera porté à faire, aux frais du trésor public, une concurrence déloyale à l'initiative privée, à favoriser les élèves qu'il a formés au préjudice des jeunes gens élevés dans d'autres établissements, enfin à accaparer, directement ou indirectement, le monopole de l'enseignement.

Le danger est plus grand encore à l'époque actuelle, où la direction de l'instruction publique peut tomber facilement, même dans un Etat catholique, aux mains d'un parti plus ou moins imbu des idées rationalistes, grâce à la toute-puissance de la Franc-Maçonnerie. Aussi, tout en reconnaissant que, dans certaines circonstances, l'enseignement donné par l'Etat puisse être une *institution louable*, comme s'exprime le P. Taparelli, nous dirons plutôt avec D. Benoît, que l'Etat, "*en général, servira plus fidèlement la cause de l'instruction publique, en favorisant le bon vouloir de l'Eglise et le dévouement des particuliers, et en venant au secours des écoles et des familles par des subventions, qu'en s'attribuant, à lui-même, le rôle d'enseigner.*" (1)

C'est dans ce sens que nous admettons la formule "*L'Etat hors de l'Ecole,*" en la prenant comme l'expression d'un souhait plutôt que d'un principe social.

J. R., s. J.

(1) *Cité anti-chr. Ét. innr.*, loc. cit.

# LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE

PAR

LE MAJOR EDMOND MALLET (1).

---

Au cours d'un article sur l'exploration de l'Ouest américain, publié dans une vieille revue militaire que j'examinais dernièrement, je trouvai une allusion à un officier français du nom de Saint-Pierre, que Washington avait visité sur la rivière Ohio, en 1753. L'auteur de l'article exprimait l'espoir que quelqu'un donnerait, un jour, à ceux qui étudient l'histoire américaine, une esquisse biographique de cet homme que, Washington (qui n'était pas un juge médiocre) appelait un parfait gentilhomme et un vrai soldat.

A peu près dans le temps où je formais la résolution de commencer des recherches sur l'histoire de M. de Saint-Pierre, résolution qui m'avait été inspirée par la lecture de l'article ci-haut mentionné, un littérateur actuellement occupé à préparer une édition complète du journal de Washington, sous les auspices de la Société historique de la Virginie, m'invita à lui fournir, pour son travail, des notes explicatives des allusions faites par Washington aux hommes et aux choses appartenant au Canada. Je me rendis avec plaisir à cette invitation, et mes notes ont été incorporées dans l'intéressant ouvrage dont la Société historique de la Virginie enrichira bientôt l'histoire américaine.

J'ai pensé que les lecteurs de la *Revue canadienne*, qui applaudissent à tout effort ayant pour objet de faire connaître au monde les héros de notre pays, verraient avec un sympathique intérêt quelques-uns de mes pauvres essais : c'est pourquoi je viens mettre sous leurs yeux la substance de l'un des plus importants.

(1) Le major Edmond Mallet, de Washington, D. C., est né à Montréal, P. Q., le 17 novembre 1842. Il est le fondateur de l'Institut littéraire Carroll, à Washington, et a été, pendant deux ans, inspecteur des Sauvages. M. Mallet est aujourd'hui chef de bureau au département de l'Intérieur, section des terres du gouvernement.

## LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE

EXPLORATEUR CANADIEN.

Jacques Le Gardeur, écuyer, sieur de Saint-Pierre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, appartenait à la branche de Repentigny, de la noble famille Le Gardeur établie au Canada. La famille est originaire de Normandie et descend de Jean Le Gardeur sieur de Croysille, qui fut anobli en 1510. Charlotte de Corday, veuve de René Le Gardeur, sieur de Tilly, de Thury-Harcourt, en Normandie, petit-fils du sieur de Croysille, vint dans la Nouvelle-France en 1636, avec ses deux fils, Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, et Charles Le Gardeur, sieur de Tilly, et sa fille Marguerite, femme de Jacques Le Neuf de la Potherie, et s'établit près de Québec. Pierre Le Gardeur et sa femme, Marie Favery, dont la Vénéérable mère de l'Incarnation et l'intendant Talon vantent l'extraordinaire beauté de caractère, eurent trois enfants nés en France, et deux au Canada; le plus jeune des enfants français, Jean-Baptiste, qui hérita ensuite des titres de son père, épousa Marguerite Nicollet, fille de Jean Nicollet, qui découvrit le Wisconsin en 1634. De ce mariage est né Jean Paul Le Gardeur, premier sieur de Saint-Pierre, qui se distingua par ses découvertes et ses explorations dans l'Ouest, aussi bien que dans les guerres entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre.

Jacques Le Gardeur, second sieur de Saint-Pierre, que Washington visita dans la vallée de l'Ohio, était le plus jeune fils de Jean Paul Le Gardeur, sieur de Saint-Pierre, et de Josette Le Neuf de la Villière, sa femme, et naquit en 1701, à la seigneurie de Repentigny, située près de Montréal, qui avait été octroyée à Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, en 1647. A l'âge de quinze ans, il servait déjà son pays chez les Sauvages. En 1732, il était enseigne dans l'armée coloniale, et, en 1735, il fut nommé commandant du fort Beauharnois chez les Sioux, sur le lac Pepin, dans le Minnesota, poste qu'il abandonna en 1737. Cette même année, étant lieutenant, il commanda une compagnie venue du Canada dans l'expédition contre les Chickasaws, et érigea un petit fort sur la rivière Yazoo, dans l'Alabama. En 1745, il conduisit des partis d'éclaireurs dans le voisinage de Saratoga et de Crown-Point (Pointe à la chevelure), dans l'état de New-York. L'année suivante, il conduisit une expédition en Acadie. Il fut envoyé pour commander le poste de Michillimackinac, en 1747, et rétablir l'ordre dans le

pays d'en haut : le gouverneur, M. de la Gallissonnière, le recommanda hautement pour sa conduite en cette circonstance, auprès de la cour de France. En 1750, il fut nommé capitaine et on lui donna le commandement d'une expédition chargée de continuer les explorations de la Vérendrye, le découvreur des montagnes Rocheuses. Il ne réussit pas, cependant, à trouver la rivière de l'Ouest (la rivière Colombie de l'Orégon) et ne pénétra personnellement que jusqu'à la Saskatchewan. Il revint à Montréal, en septembre 1753, et envoyé immédiatement au secours de Marin, commandant du district de la rivière Ohio et de ses dépendances, qui était dangereusement malade au fort LeBœuf.

A son arrivée à la rivière Ohio (Belle-Rivière) il trouva le capitaine Marin mort, et son parent, le chevalier de Repentigny, à la tête du fort. Au mois de décembre, le major Washington vint le voir, comme étant le chef de l'armée canadienne, pour le sommer, au nom du gouverneur de la Virginie, de quitter le pays. Il reçut Washington avec la plus grande courtoisie, et, au bout de trois jours, il remit sa réponse au gouverneur Dinwiddie. Cette lettre est un modèle de fermeté militaire aussi bien que de la noblesse des sentiments qui caractérisait l'officier canadien. Je la reproduis dans son entier :

“ Monsieur,

“ Comme j'ai l'honneur de commander icy en chef, M. Washington m'a remis la lettre que vous avez écrite au commandant des troupes françaises. J'aurais souhaité que vous lui eussiez donné ordre ou qu'il eût été disposé à aller jusqu'en Canada pour y voir notre général, à qui appartiendra, plus qu'à moi, de mettre en évidence les droits incontestables du Roy, mon maître, sur les terres situées le long de l'Ohio et de réfuter les prétentions du Roy de la Grande-Bretagne à icelles.

“ Je ferai passer votre lettre à M. le marquis du Quesne. Sa réponse sera ma loy, et, s'il m'ordonne de vous la communiquer, vous ne devez pas douter, Monsieur, que je ne vous la fasse parvenir en diligence.

“ Pour la réquisition que vous faites de me retirer, je ne crois pas devoir y obéir. Quelles que soient vos instructions, les miennes sont d'être icy par l'ordre de mon général, et je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je tâcherai de m'y conformer avec toute l'exactitude et la résolution qu'on doit attendre d'un bon officier.

“ Je ne sache pas qu’il se soit rien passé, pendant tout le cours de cette campagne, qu’on puisse regarder comme acte d’hostilité, ni comme contraire aux traités entre les deux couronnes, dont la continuation nous intéresse autant et nous est aussi agréable qu’aux Anglois. Si vous aviez bien voulu entrer dans le détail des faits qui font le sujet de vos plaintes, j’aurois eu l’honneur de vous répondre de la façon la plus satisfaisante qu’il m’eût été possible.

“ Je me suis fait un devoir d’accueillir M. Washington avec toute la distinction due à votre dignité et à son mérite personnel, et je me flatte, Monsieur, qu’il me rendra la justice d’en être mon garant auprès de vous, ainsi que des témoignages du profond respect avec lequel

“ J’ai l’honneur d’être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

“ LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE,

“ Du fort sur la rivière aux Bœufs.

“ le 15 décembre 1753.”

Le major Washington parle de M. de Saint-Pierre comme d’un soldat magnifique et d’un vétéran. Il était alors, en effet, un vétéran au service de son pays, mais il n’avait que cinquante-deux ans. Il fut remplacé par M. de Contrecoeur peu de temps avant la capture de Washington et de son armée, au fort Nécessité, par Coulon de Villiers, frère de Coulon de Jumonville, et, l’année suivante, il commanda le corps des Sauvages alliés dans la malheureuse expédition du baron Dieskau, et fut tué dans le premier engagement à la bataille de Lake George (lac Saint-Sacrement), le 8 septembre 1755. Ses parents, MM. de Repentigny et de Montesson, furent blessés grièvement à la même bataille ; et, longtemps après la célébration du jour d’actions de grâces ordonnée dans la Nouvelle-Angleterre, en honneur de la victoire remportée à Lake George, ses fidèles Nipissings et Algonquins continuèrent à enlever des chevelures anglaises et irroquoises pour venger sa mort prématurée.

Quelques-uns des membres plus jeunes de la famille Le Gardeur émigrèrent en France après la capitulation du Canada, et se sont distingués comme généraux dans les armées françaises et comme gouverneurs de province. L’un d’eux commandait un vaisseau de la flotte de l’amiral de Grasse, venue en Amérique pour aider Washington à conquérir l’indépendance des Etats-Unis.

EDMOND MALLET.

# ETUDES GEOLOGIQUES. <sup>1)</sup>

R. P. CARRIER, C. S. C.

---

(Suite.)

On dira peut-être que le temps (ce terme qui a donné lieu à tant et de si vives controverses) étant formé d'unités et de sous-unités, c'est-à-dire, d'heures, de minutes et de secondes, toutes de durées respectives toujours invariables, et dont les valeurs sont toujours constantes entre elles, ne saurait être qualifié de *long* ou de *court* : il est tout simplement ce qu'il est, hier, aujourd'hui, demain, toujours. Oui, sans doute, absolument parlant, on a raison. Cependant, il faut bien convenir que le qualificatif de *long* appliqué aux temps cosmologiques en général, et aux temps géologiques en particulier, a bien sa raison d'être en tant qu'il peut servir à indiquer à notre faible esprit, la vaste, l'immense étendue de ces temps-là, comparée à celle très restreinte, quelque chronologie que l'on adopte, qui embrasse l'entière existence de l'humanité. En effet, si, pour valeur de comparaison, l'on suppose donner à l'existence de notre globe la durée totale, disons d'un de nos jours de 24 heures, soit 86,400 secondes, la durée de l'existence de la race humaine, jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, un espace de temps de 7 à 8,000 ans, ne représentera très certainement pas même une seule de ces 86,400 secondes ! Donc on peut dire avec raison que le temps de cette période géologique est long, très long, embrassant des centaines de millions d'années. Comment les géologues ont essayé de déterminer d'une manière sans doute bien peu approximative, la durée de millions d'années depuis la formation, je ne dirai pas de notre globe comme planète distincte ; car alors les astronomes réclameraient assurément des milliards d'années, mais seulement de la croûte terrestre, c'est ce que nous verrons plus tard. Qu'il me suffise de dire, en ce moment, que nos savants y sont parvenus, comme à peu près on parvient à compter le nombre d'années qu'il a fallu à

(1) *Revue d'août.*

100,000 Egyptiens pour la construction de leurs pyramides ; comme, d'ailleurs pour parler plus géologiquement, on peut déterminer assez approximativement la durée de temps requise par la rivière Niagara pour se creuser, par l'effet seul de l'excavation ou de l'érosion, un lit profondément encaissé, long de près de 7 milles en aval de sa célèbre cataracte, véritable canon aux parois presque verticales d'environ 250 pieds de hauteur moyenne, et cela en observant, comme on le fait très exactement depuis déjà bien des années, la valeur linéaire du recul de la chute vers le lac Erié. C'est ainsi que, se fondant sur les résultats, obtenus depuis plus de 50 ans, indiquant une rétrogradation d'à peu près  $\frac{3}{4}$  de pied par an, ou 75 pieds par siècle, on arrive facilement à calculer en quelques minutes que cette rivière a dû mettre de 50 à 60,000 ans pour former sa profonde gorge ; et que, dans 150,000 ans d'ici, les effets physiques de désintégration restant les mêmes, cette vaste gorge se sera prolongée jusqu'au lac même où la grande rivière a sa source. C'est aussi par le même procédé d'observations répétées et exactes des effets d'accumulations contemporains que l'on peut dire approximativement combien d'années il a fallu aux récifs coralliens émergés et immergés de la péninsule floridienne pour se former à une épaisseur de 2,000 pieds, à raison de  $\frac{1}{16}$  de pouce par an, qui est la valeur en hauteur souvent observée de ces accumulations de matières coralliennes dans cette région sous-tropicale. C'est encore en estimant l'énorme quantité de sédiments qu'entraîne annuellement le Mississipi, quantité annuelle que deux célèbres ingénieurs américains, les colonels Humphreys et Abbott, ont estimée à 750,000,000 de pieds cubes, soit une masse d'alluvion de 1 mille carré et de 27 pieds d'épaisseur, que l'on peut calculer le nombre d'années qu'il a fallu à cette puissante rivière pour former tout l'immense delta qui inclut presque tout l'Etat de la Louisiane. Voilà, en peu de mots par quels moyens et par quelles méthodes, les géologues parviennent à calculer le temps sans prétendre jamais à une exactitude rigoureuse, car nul ne sait mieux qu'eux de combien de causes de perturbations ou obscures ou tout à fait inconnues, de circonstances d'altérations locales différentes des temps présents, il faut tenir compte dans des calculs de cette sorte ; voilà, dis-je, comment on peut, sans trop de témérité, fixer, d'une manière large, la longue durée des âges géologiques qui ont précédé la création de l'homme.

Ici, quelqu'un pourrait se récrier et me dire, comme on l'a dit

maintes fois : Quoi ! on nous parle de millions d'années, et cependant c'est un article de foi que le monde a été créé en six jours, y compris la création de l'homme, qui ne remonte pas au delà de 6 à 7,000 ans. Voilà la remarque aigre-douce que des hommes d'Eglise intelligents (d'ailleurs bien estimables à tous égards, mais dont la science n'était pas à la hauteur de leur religion) m'ont faite à moi-même plus d'une fois, me sachant quelque peu géologue, et, *comme tel*, me soupçonnant, sans aucun doute, d'une certaine teinture d'hétérodoxie ; mais vraiment une telle objection n'est pas sérieuse, et la seule réponse qu'il conviendrait de faire aux personnes irréfléchies ou incultes qui la formulent, ce serait ce léger et un peu dédaigneux haussement des épaules qui est, dit-on, une des idiosyncrasies du tempérament gaulois. Oui, répondrai-je, c'est, là certainement, un article de la foi catholique ; mais ce qui n'est nullement de foi, c'est la valeur ou laps de temps qu'il convient de donner à tous ces six jours, ou à chacun de ces six jours. Sont-ce des jours de 24 heures, ou bien des jours d'autant de millions d'années ? C'est ce que nul homme ne pourrait affirmer absolument, le magistère infailible de l'Eglise ne s'étant pas prononcé là-dessus. Mais ce que nous savons, ce que tous les hébraïsants savent bien, c'est que le mot *jour*, en hébreu, a, quant à sa durée, un sens très indéterminé. En effet, ne lit-on pas dans les saintes Ecritures que "un jour pour le Seigneur est comme mille ans, et que mille ans sont comme un jour" ; que "au septième jour, le Dieu-Créateur se reposa de toute l'œuvre qu'il avait opérée" ? Or, ce septième jour a commencé après la création d'Adam, et il dure encore et durera jusqu'à la fin des siècles : c'est un jour auquel il n'est attribué aucun soir. On trouve aussi dans les saints Livres cent autres expressions comme celles-ci : "Le grand jour du Dieu Tout-Puissant" ; "le jour du Seigneur viendra comme un voleur" ; "le grand jour de la terreur des impies". Ce jour-là, le dernier des jours, n'aura point de fin ; car c'est le grand jour des rétributions divines. De plus, comment et par quoi mesurera-t-on la durée du premier, du deuxième et du troisième jour respectivement, puisque les "luminaires dans le firmament du ciel destinés à servir de signes pour les jours", n'étaient pas encore créés, et que rien encore ne "divisait le jour et la nuit" ?

Voici, au surplus, ce que M. l'abbé Vigouroux, prêtre de cette admirable Société de Saint-Sulpice qui a tant fait, et qui fait encore tous les jours, tant pour la religion dans notre France et dans notre Canada, et que nul ne peut, avec raison, accuser de favoriser, en

quoi que ce soit des idées hétérodoxes, ou d'être animée d'un esprit de témérité et d'innovation en matière de dogmes catholiques ; voici, dis-je, ce que ce savant sulpicien écrit à ce sujet : " Dieu n'a certainement pas mis vingt-quatre heures à créer les astres, les plantes ou les animaux ; il lui a suffi, pour que tous ces êtres fussent produits, d'un acte instantané de sa volonté. Puisque Dieu n'a pu employer une journée entière à donner l'existence à chacune des espèces de créatures qui ont apparu pendant les jours génésiaques, il y a tout lieu de penser que le mot *jour* est ici une expression figurée. Bien des raisons tendent à le prouver et à établir que ce terme désigne une époque. 1<sup>o</sup>, en hébreu, *yôm* peut signifier et signifie en effet dans un grand nombre de passages de la Bible, une période indéterminée ; 2<sup>o</sup>, on ne peut exprimer, en hébreu, l'idée d'époque ou de période que par le mot *yôm* parce qu'il n'en existe pas d'autre en cette langue pour rendre cette idée ; 3<sup>o</sup>, puisque les trois premiers *yômim* n'ont pu être des jours solaires ou de vingt-quatre heures, le soleil n'existant pas encore, les trois derniers jours ne le sont pas non plus ; car rien ne nous autorise à établir arbitrairement une distinction entre ces deux séries de jours." M. Vigouroux ajoute que " si l'on doit entendre l'*yôm* de l'hébreu dans un sens métaphorique, ou comme une époque indéterminée, ainsi devons-nous entendre les deux expressions hébraïques *ereb* et *boger*, soir et matin." Et puis, quelle durée de temps faut-il donner à l'espace qui s'est écoulé entre le "*In principio*" et le premier des six jours ? Qu'est-ce qui nous empêche, je le demande, d'y mettre des millions et des millions d'années. Rien, certainement.

Ne nous attardons donc pas, comme le font bien inutilement, sinon imprudemment à mon avis, certains écrivains catholiques, à rechercher des raisons plus ou moins probables qui sembleraient militer en faveur d'une interprétation strictement littérale de la durée de ces six jours de la Création. Rien, assurément, ne nous oblige à entreprendre une tâche aussi ingrate qu'inutile. Pourquoi, je le demande, nous laisserions-nous aller à la remorque d'une certaine petite école, qui se tient *mordicus* sur le sens littéral du mot *jour*, et qui ne veut pas admettre plus de six mille ans depuis la création, non seulement de l'homme, mais du monde même, comme si elle voulait astreindre l'exégèse catholique à n'admettre que cette seule interprétation-là. Et, d'ailleurs, cette même école, toute respectable qu'elle soit sous d'autres rapports, est d'une crainte excessive, irrationnelle à l'endroit des progrès et des découvertes de la science

moderne, comme si les faits scientifiques dûment avérés, pouvaient jamais, en quoi que ce soit, infirmer ou contredire la parole révélée de Dieu ; Dieu étant l'Auteur également et de la science et de la Bible n'a pu se contredire lui-même, cela est évident. Cette même école, dis-je, ne fait cependant aucune difficulté d'interpréter les soixante-dix semaines de Daniel, non comme des semaines de jours, mais bien des semaines d'années ; sans quoi elle ferait mentir la célèbre prophétie de l'écrivain sacré. Acceptons donc, comme l'abbé Vigouroux, Mgr Meignan, les théologiens Pianciani et Palmieri, le philosophe Auguste Nicolas, etc., nous y engageant ; acceptons, sans aucune crainte de faire naufrage dans la foi, l'opinion de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, de saint Thomas, lui-même, et, en général de tous les grands exégètes anciens et modernes, opinion que "*ces jours-là ne doivent pas être considérés comme des jours astronomiques, des jours proprement dits de vingt-quatre heures chacun, c'est-à-dire, analogues à nos jours actuels ; mais comme des jours symboliques, ou pour des époques, des périodes de temps indéterminées plus ou moins longues du développement de la grande œuvre de la création de l'univers. Par là, sans faire aucunement violence à notre foi, nous nous rangerons résolument au nombre toujours grossissant de ceux qui admettent, comme absolument concluantes, les preuves si nombreuses et si frappantes de la science géologique ; et sans faire aucune compromission avec les géologues, parce qu'ils sont géologues, nous croirons fermement, avec eux, que les roches, elles aussi, ont leurs annales claires, évidentes ; que tout homme qui a des yeux peut lire que, non seulement ces annales ne contredisent point les annales de Moïse, le premier et le seul infallible de tous les géologues, mais même leur prêtent un admirable secours, ou plutôt les confirment en tous points, et cela d'une manière aussi providentielle qu'irréfragable. Sans doute, il n'est pas absurde de croire que Dieu, dans son omnipotence, ait bien pu produire, comme le supposent certains apologistes de la religion chrétienne, les continents, les montagnes, ainsi que toute la série des âges avec tous les innombrables fossiles de plantes et d'animaux divers, marins et terrestres qui les distinguent entre eux, produire tout cela, dis-je, en quelques centaines d'heures, en six fois vingt-quatre heures. Mais, encore une fois, quelle nécessité y a-t-il pour nous d'admettre une chose si en dehors de la marche que le Créateur a imprimée à la nature elle-même ; et que, sous l'impulsion et la direction de son admirable providence, elle poursuit encore*

majestueusement, lentement, sûrement, sans aucun arrêt ni soubresaut tous les jours ? Pourquoi n'admettrons-nous pas plutôt que ce même Dieu créateur " qui fait toutes choses avec nombre, poids et mesure," a voulu, dans les desseins de sa sagesse infinie, ce développement graduel, lent et long que l'on admire, à chaque page, dans le grand livre de la paléontologie, livre d'une épaisseur totale d'une vingtaine de milles, et dont presque chaque feuillet contient des inscriptions, des hiéroglyphes, des images ou empreintes que l'on peut presque toujours identifier et classer par ordre chronologique de formations ou de créations successives ? On voit clairement dans ce grand livre de roches, *in situ*, comme on lit dans le livre en parchemin de l'auteur inspiré de la Genèse, que le plan du Créateur, dans la formation des êtres qui ont existé sur notre globe, a été un procédé de développement du simple au composé, et du moins parfait au plus parfait. En effet, Moïse nous dit formellement que le règne minéral, les roches arides et nues, a précédé le règne végétal, l'herbe et les arbres de toutes espèces ; celui-ci, le règne animal, les poissons, les oiseaux et les quadrupèdes ; et enfin celui-ci, le règne humain. (En bonne orthodoxie, soit dit ici entre parenthèse, il convient de compter quatre, et non pas seulement trois règnes dans la nature, le règne psychologique constituant le quatrième règne). Donc d'après l'Historien sacré, écrivant sous la dictée de Jéhovah, qui seul pouvait lui faire connaître les faits qui s'étaient passés avant la création d'Adam, le premier homme, voici l'ordre exact de la production des êtres : Avant le troisième jour génésiaque nulle vie n'existait sur le globe qui était désert et vide ; mais, au commencement de ce jour-là, apparut " l'herbe," c'est-à-dire, toutes les plantes infimes, telles que les lichens, les algues, les mousses et autres plantes inférieures. Dans le cours de ce même jour, " les arbres," c'est-à-dire, les plantes plus développées et plus parfaites, furent produites, telles que les acrogènes, les conifères et autres arbres de même nature. Le 4ème jour se passa sans la production d'aucune créature vivante ; mais au 5ème jour apparurent d'abord " les poissons," c'est-à-dire, non seulement les poissons proprement dits, mais encore tous les êtres qui se meuvent et ont vie dans les eaux, les protozoaires, les polypes, les mollusques, les trilobites et autres crustacés marins ; puis vinrent " les reptiles " aquatiques, et enfin " les volatiles " de l'air, les oiseaux. Les airs et les eaux ont maintenant leurs habitants ; la terre va recevoir les siens d'un ordre plus élevé, plus parfait. Au 6ème jour, apparurent d'abord " les animaux

muets," ou brutes ; puis ensuite les " reptiles terrestres," et enfin les " bêtes de la terre," c'est-à-dire, les animaux sauvages et domestiques. Vers le déclin du 6ème jour, la vie végétative et la vie animale se voyaient de toutes parts dans la mer, dans l'air et sur la terre. Il ne manquait que le roi de tous ces êtres animés. Jéhovah-Elohim va, non pas le produire de quelque chose, ou le faire produire par quelque chose, mais le créer, création spéciale, distincte, solennelle. Il va lui-même produire directement un être semi-corporel et semi-spirituel qui sera le couronnement absolu de toute l'œuvre de la Création.

Écoutons, plutôt, ce colloque adorable entre les trois Personnes divines : " Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, et aux oiseaux du ciel, et aux bêtes et à toute la terre, et à tous les reptiles qui se meuvent sur la terre. Et Dieu créa l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu ; il les créa homme et femme." Paroles d'un caractère de lyrisme si transcendant dans leur extrême simplicité qu'on ne saura jamais en pénétrer toute la mystérieuse profondeur . . .

Que nous dit la géologie au sujet de la formation successive des êtres ? Les indications qu'elle montre et les faits qu'elle révèle confirment-ils ou confirment-ils le récit mosaïque ? Ils le confirment absolument. Dana, Barrande, Agassiz, Lapparent, Dawson, paléontologistes distingués qui occupent les plus hauts sommets de la science géologique, ont, tous les cinq, écrit au long et savamment sur cet important sujet ; ils ont démontré, d'une manière irréfutable, victorieuse, que la géologie en général, et la paléontologie en particulier, bien loin de contredire le récit de Moïse, le confirment en tous points. On peut donc dire, en toute vérité, que la paléontologie, par l'observation, et la géogonie, par l'inspiration, se sont donné la main ; et ce fait, glorieux à tous égards, fournit une des preuves les plus manifestes et les plus éclatantes de l'inspiration du Pentateuque. En effet, qu'est-ce que les couches ou strates fossilifères indiquent ? En commençant par les plus inférieures qui sont nécessairement les plus anciennes, on voit qu'elles-mêmes reposent sur des roches dépourvues absolument de tous vestiges de vie végétale ou animale. Les premiers indices, de bas en haut, de vie végétale se révèlent par la présence de graphites dont l'origine est probablement due à une flore marine contemporaine de leur formation. Cette flore primitive fut suivie d'une autre, également marine, représentée par des fucoïdes et autres algues les plus

infimes de toutes les plantes, et qui sont bien inférieures aux plantes terrestres, telles que les lichens, les champignons et les mousses qui n'apparurent que plus tard. En remontant, à grands pas ces très anciennes strates de roches fossilisées, on rencontre enfin les premiers animaux marins : des protozaires microscopiques de forme extrêmement simple ; mais ce ne sera qu'après avoir passé quatre ou cinq autres faunes marines, qu'apparaîtra le premier animal terrestre qu'on nommera *Telerpeton Elginensis*. Dans notre ascension vers les formations récentes, on a vu quantité de poissons d'abord et de reptiles ensuite de formes étranges ; mais pas un seul oiseau ni aucun quadrupède : on ne les verra que plus haut. Y verra-t-on alors des traces de l'homme fossile ? On les a cherchées longtemps ; on a même cru les voir souvent ; mais peine perdue, efforts inutiles ! On n'a pu trouver des restes humains que dans des terrains de formation très récente, et qui, par conséquent, n'annoncent pas du tout une haute antiquité ; c'est-à-dire, dans ces terrains qui sont présentement en voie de formation. "A quelque point de vue que l'on se place," observe très judicieusement et très orthodoxement M. de Lapparent, l'éminent professeur de géologie à l'Institut catholique de Paris, "l'homme ne peut apparaître que comme le couronnement du monde organique, après que le règne animal et le règne végétal ont reçu l'un et l'autre tous leurs développements. Or, à l'époque tertiaire, où quelques obscurs géologues ont cru voir des traces de l'homme fossile, ces développements, sont encore beaucoup trop incomplets pour que la présence de l'homme sur la terre ne soit pas considérée comme un véritable anachronisme." Voilà un bon témoignage de la part d'un vrai savant et d'un excellent catholique. L'homme étant destiné, par sa nature même, à être le roi de la nature, il convenait donc à la sagesse divine de créer d'abord tous ses sujets, et d'établir toutes les conditions climatiques et autres pour sa conservation et son bien-être, sur n'importe quel point du globe qui devenait, en quelque sorte, sa propriété pure et simple sous la suprême domination du Dieu-Créateur et souverain Maître de toutes choses, ainsi qu'il l'a formellement dit : "*Replete terram, et subjicite eam, et dominamini,*" etc.—"Remplissez la terre, et soumettez-la, et dominez sur toutes choses." On me permettra de traduire ici les paroles profondément religieuses d'un autre célèbre géologue, l'Américain Dana : "L'homme, dit-il, quoique semblable aux autres mammifères par sa structure, et même par les homologues de chacun de ses os et par

chacun de ses muscles, est doué d'une nature spirituelle qui lui fait entrevoir une autre ère, celle des existences purement spirituelles. Le septième jour, le jour du repos de l'œuvre de la création, est la période de préparation pour l'homme vers cette nouvelle existence ; et c'est pour avancer cette fin spéciale que, en strict parallélisme, le Dimanche, le Sabbat, vient après chaque six jours de travail de l'homme. "Le récit de la Bible, continue-t-il, est par conséquent profondément philosophique dans le plan de la création qu'il nous présente. Ce récit est à la fois vrai et divin : c'est une déclaration de qualité d'auteur et de la création et de la Bible, inscrite sur la première page du Livre sacré. Il ne peut y avoir aucun conflit entre les deux livres du suprême Auteur. Tous les deux sont des révélations faites par lui à l'homme. Le plus ancien des deux livres, (le livre des roches de la croûte terrestre), nous montre des harmonies divinement faites, s'élevant d'un passé profond et atteignant leur propre hauteur quand l'homme parut sur la scène ; le second livre enseigne les relations de l'homme avec son Créateur, et parle de bien plus transcendantes harmonies encore dans un éternel futur."

Je citerai encore, en terminant, le témoignage de deux autres grands géologues : quand on traite des questions aussi importantes que celle que j'expose dans cette étude, il importe de s'entourer des plus hautes et des plus respectables autorités.

Cuvier, que l'on peut appeler le père de la paléontologie, dans son fameux *Discours sur les révolutions du globe*, remarque, avec une admirable lucidité d'expression et une autorité incontestable, que "la vie n'a pas toujours existé sur notre globe ; et, dit-il, il est facile à l'observateur de reconnaître le point où elle a commencé à déposer ses produits. Le granit est la pierre qui s'enfonce sous toutes les autres, soit qu'elle doive son origine à un liquide général qui auparavant aurait tout tenu en dissolution, soit qu'elle ait été fixée par le refroidissement d'une masse en fusion. Des roches feuilletées s'appuient sur ses flancs ; des schistes et des roches talqueuses se mêlent à leurs couches ; enfin, des marbres à grains salins et des calcaires sans coquilles sont le dernier ouvrage par lequel ce liquide inconnu, cette mer sans habitants, semblait préparer des matériaux aux mollusques et aux zoophytes qui bientôt devaient déposer sur ce fonds d'immenses amas de leurs coquilles ou de leurs coraux. La vie qui voulait s'emparer de ce globe, semble, dans ces premiers temps, avoir lutté avec la nature inerte qui dominait auparavant. Ainsi, on ne peut le nier, les masses qui forment au-

jourd'hui nos plus hautes montagnes ont été primitivement dans un état liquide. Longtemps après leur consolidation, elles ont été recouvertes par des eaux qui n'alimentaient point de corps vivants."

Un autre célèbre géologue, Barrande, complète ce tableau des anciens âges géologiques, en disant : "La végétation a précédé l'apparition des animaux aussi bien sur la terre que dans la mer. En outre, la gradation établie par Moïse dans la création du règne végétal s'accorde avec les faits de la science : germes ou fucus, herbes, plantes et arbres. L'observation montre, en effet, que les végétaux qui offrent une organisation plus élevée sont apparus beaucoup plus tard que les types inférieurs du règne végétal. Moïse, du reste n'établit que l'ordre relatif des époques ; il fait abstraction de l'histoire du développement des êtres, dont il rappelle cependant les principales formes successives. Le fait de l'existence des animaux terrestres ressort incontestablement de toutes les observations géologiques faites jusqu'à ce jour. L'animal le plus ancien que l'on connaisse avoir respiré sur la terre, un reptile téléosaurien, appartient à l'étage supérieur de la période dévonienne."

En outre, l'ordre suivi par Moïse dans l'énumération des animaux depuis ceux qui sont rampants, c'est-à-dire les mollusques et les sauriens jusqu'aux poissons et aux grands cétacés, correspond parfaitement avec l'ordre observé dans la série des couches géologiques. En ce qui touche les oiseaux, on conçoit que certains genres ont dû exister dans les époques les plus anciennes, puisqu'ils vivent de poissons, de mollusques et d'autres animaux marins. Cependant, les restes les plus anciens que l'on en connaisse aujourd'hui ne remontent pas au-delà de l'époque triasique. Quant aux animaux terrestres, géologiquement comme bibliquement, leur apparition est moins ancienne encore et elle a été sans aucun doute successive comme chez les animaux marins. Chaque type plus ancien disparaît après une existence plus ou moins longue pour faire place à des types nouveaux, le développement dans la suite des temps ayant lieu, soit par un acte nouveau et répété du Créateur lui-même, soit par l'effet des lois primitivement établies par lui." En étudiant à ce point de vue, l'histoire de la création du règne végétal et du règne animal donnée par Moïse, on reconnaît, dit encore M. Barrande, "qu'elle est en parfaite harmonie avec celle que la géologie a déduite de l'étude stratigraphique des roches sédimentaires et des restes organiques, soit végétaux, soit animaux, qu'elles renferment."

(A suivre.)

# LOUIS CHAMBALON.

(1688-1716).

Parce que les grandes lignes de notre histoire sont tracées, que tout le monde ou à peu près les connaît ou les devrait connaître, il ne faut pas pour cela négliger les petits détails. Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage. Une fois les sommets atteints, dégagés et mis en pleine lumière, il reste encore à descendre dans les ravins, à suivre les sentiers perdus, à tourner chaque buisson pour ainsi dire.

Je pense que tout paroissien devrait connaître d'abord l'histoire de chaque famille, de chaque arbre, de chaque pierre de son village. Connais-toi, toi-même, avant de chercher à connaître les autres. Si tous ceux qui s'occupent à fouiller dans nos archives prenaient chaque année leur douzaine de colons quelque obscurs qu'ils fussent, et essayaient d'en refaire l'existence, nous aurions avant longtemps une histoire complète de la race en Amérique. Pour les vrais chercheurs, plus l'époque de la vie serait éloignée, plus les chairs et les nerfs seraient malaisés à replacer sur les ossements blanchis, plus la jouissance serait grande une fois la difficulté vaincue.

La plupart du temps la présence d'un individu n'est signalée dans la colonie que par sa participation à quelques actes de l'état civil : naissance, mariage ou sépulture. Ce sont là des jalons, mais ce n'est pas toute la vie.

• *What's in a name?* Que de choses dans un nom ? Quand ce colon est-il né ? D'où était-il originaire ? Quand est-il venu dans le pays ? Quelle était sa famille en France ? Où s'est-il fixé une fois rendu à destination ? Quelles ont été ses alliances ? Qui l'a poussé sur ces rives ? A quelles sollicitations a-t-il cédé ? Était-il soldat, laboureur, marin ou charpentier ? Comment a-t-il vécu ? Quelles étaient ses relations d'affaires ? Quel rôle a-t-il joué ? Où et quand est-il mort ? De quelle maladie, en quelles circonstances, à quel âge ? Avait-il du bien ? A qui l'a-t-il laissé ? A-t-il eu des descendants ? Quels sont-ils ? Qui nous dira son caractère, ses habitudes ?

Il est bien difficile de démêler un écheveau long de deux siècles. Ce sont des registres perdus, oblitérés, illisibles. Les uns sont nés et ont pris femme en France, paraissent un instant dans la colonie et s'en vont sans qu'on puisse trouver leur trace. Combien sont morts dans un sillon obscur, sur un champ de bataille, ou dans une embuscade d'Iroquois? D'autres, nés à Québec, mariés au Détroit, ont fait baptiser leurs enfants à la Nouvelle-Orléans et sont allés mourir à la baie d'Hudson. On croit tenir toute la chaîne qu'un anneau manque encore. Nos ancêtres n'ont pas mené, comme nous, la vie du pot au feu. Ils ont vécu dans une époque tourmentée. Et c'est justement ce qui fait qu'à coup sûr, dans la vie de chacun d'eux, on peut trouver un épisode intéressant, digne d'être connu dans la famille ou d'être raconté. J'en pourrais citer cent exemples.

..... Sans en chercher la preuve  
En tout cet univers, et l'aller parcourant,  
Dans *Louis Chambalon* je la treuve.

Louis Chambalon, qui fut notaire à Québec de 1692 à 1716, était un Mirebalais, c'est-à-dire, qu'il était né à Mirebeau, alors capitale d'un petit pays de France, et qui eut l'honneur de donner au Canada les premiers ânes qu'il ait jamais possédés. On sait que son père exerçait dans sa ville l'honorable profession de médecin.

Avant de briller dans la docte confrérie des tabellions, Louis Chambalon s'occupa d'abord de commerce. En 1688, il était commis chez le sieur Hazeur, à Québec. (1) Dans l'automne de l'année suivante (2 octobre 1689), il fit marché avec le fameux voyageur Nicolas Perrot de le suivre au pays des Outaouais en qualité de commis procureur. Ses fonctions consistaient à faire les écritures de Perrot, à tenir en bon ordre les marchandises et les pelleteries, à avoir l'œil à ce que personne ne fit aucun tort à son patron, à payer les engagés, à sauvegarder ses intérêts autant que le devoir et l'honnêteté l'obligeraient. Perrot, de son côté, convint de faire mener Chambalon au pays des Outaouais et de le ramener sans qu'il fût en aucune manière obligé de se mettre à l'eau, ni de faire aucun portage ni travail, si ce n'est celui d'administrer ses affaires. Chambalon avait le privilège d'apporter deux capots, une couverture, six chemises, sa cassette pleine, huit ou dix livres de tabac et un fusil pour traiter à son profit. Il devait recevoir, en outre, comme salaire

(1) Greffe de Gilles Rageot.

annuel, la somme de mille livres payable en castor ou en lettres de change sur le magasin de Québec, à son choix.

Chambalon partit de Québec au printemps de 1690 (mars) pour se rendre au pays des Outaouais, ainsi qu'il avait été convenu. La vie des bois au milieu des Sauvages ne lui alla guère. Aussi, au mois de juin de l'année suivante (le 12) il était de retour à Québec et contractait, ce jour-là, mariage avec Marie-Anne Pinguet, veuve de son ancien patron, Léonard Hazeur-Desormeaux.

Chambalon, qui était de bon sang bourgeois, unissait sa fortune et son sort à une excellente famille de la colonie. Son beau-père, Noël Pinguet, avait de la fortune. Il avait épousé la fille d'un président au grenier à sel de Vervins, en Picardie. Ses enfants reçurent une excellente éducation. Deux de ses filles moururent religieuses aux ursulines de Québec. L'une d'elles, qui porta le nom de mère Marie-de-l'Incarnation, fut supérieure de ce monastère de 1706 à 1712. L'aîné des garçons de Pinguet fut prêtre et chanoine de la cathédrale de Québec. Un autre, Pierre Pinguet de Montigny, qui avait épousé une Testard de Folleville, ayant embrassé la carrière des armes, fut tué par les Anglais au combat de la Prairie, en 1691. Le quatrième de ses enfants, Jacques Pinguet de Vaucour, fut seigneur du fief Saint-Luc à Saint-Pierre de la rivière du Sud, et juge de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, près de Québec. C'est de lui que descendaient les deux notaires Pinguet qui exercèrent à Québec de 1725 à 1751. (1)

Au mois de janvier 1692, le notaire Gilles Rageot qui exerçait sa profession à Québec depuis 1666, mourut, et l'intendant Champigny choisit Louis Chambalon pour lui succéder. Jacques Pinguet de Vaucour était allié par sa femme, Anne Morin, à la famille Rageot, et l'on doit supposer qu'il sollicita cette charge pour son beau-frère Chambalon. C'était la coutume du temps de donner ces emplois comme une espèce d'héritage aux membres d'une même famille.

Gilles Rageot avait d'abord été nommé notaire à Québec par la compagnie des Indes occidentales en 1666, sur la proposition de M. Le Barrois. Le roi Louis XIV le confirma dans cette charge par une commission datée du mois de mai 1675.

Le choix que l'intendant Champigny avait fait de Chambalon

(1) Jacques Pinguet de Vaucour (1725-1748).  
Nicolas Pinguet de Bellevue (1749-1751).

pour succéder à Rageot, fut également confirmé par le roi en 1694. Rageot et Chambalon ont été les deux seuls notaires, sous tout le régime français, qui reçurent directement leurs nominations de la métropole. Les lettres de ratification accordées à Chambalon furent insinuées au greffe de la prévôté de Québec et se lisent comme suit :

## DE PAR LE ROI

Sa Majesté étant informé que le Sieur Louis Chambalon s'est acquitté à la satisfaction du public des fonctions de l'office de notaire royal de Québec depuis le dix décembre 1692 (1) jusqu'à présent qu'il a été établi dans ses fonctions à la place du sieur Rageot par Champigny, intendant, en attendant que Sa Majesté en eût pourvu et étant satisfait des services dudit Chambalon veut qu'il continue l'exercice.

A Versailles, 26 avril 1694.

(1) De fait, Chambalon commença à pratiquer en mars 1692. Son greffe contient 187 pièces pour cette année.

Comme Chambalon était allié aux meilleures familles bourgeoises de la colonie et qu'il avait reçu sa nomination directement du roi, sa clientèle se recruta dans la classe riche, parmi les hauts fonctionnaires et les gens en vue. Aussi son greffe est-il très intéressant à étudier, tant au point de vue historique qu'au point de vue des relations sociales.

C'est lui, par exemple, qui, en 1693, fit l'inventaire des papiers de la Fabrique de Québec. En 1703, il rédigeait la transaction qui fut arrêtée à la suite d'une assemblée générale entre Messieurs du Séminaire et les curés et les marguilliers de Québec. On sait les dissensions qui eurent lieu, dans le temps, au sujet du partage des terrains qui devaient appartenir à ces différentes corporations.

Sous la date du 22 janvier 1699, on trouve un acte de fondation pour les écoles de Québec par Mgr de Saint-Valier. A la demande de cet évêque et sur le paiement par lui d'une somme annuelle de 400 livres, le Séminaire de Québec se charge de fournir et entretenir un maître d'école capable d'instruire, de montrer et enseigner à lire et compter aux enfants de la ville et des environs.

Le 18 octobre de la même année, c'est le procès-verbal d'une assemblée des trois Etats de la colonie, où il fut décidé de députer en France MM. d'Auteuil, Juchereau et Pacaud pour former une compagnie qui se chargerait de la recette des castors et pour régler les contestations qui s'étaient élevées entre M. de Villebois et les habitants du pays. Il fut convenu de payer, à chacun d'eux pour leurs dépenses, une somme de 6000 livres. Tous les principaux personnages ecclésiastiques et civils de l'époque assistaient à cette assemblée : clergé, noblesse et tiers ordre.

Chambalon était l'homme de confiance dans Québec. C'est chez lui, qu'en 1702, on déposa toutes les déclarations, ordonnances, billets, requêtes et autres papiers concernant la monnaie de cartes. C'est à lui, encore, qu'Antoine de Lamothe de Cadillac, nommé gouverneur de la Louisiane, et obligé de s'embarquer incessamment pour la France pour y recevoir les ordres du ministre avant de se rendre dans son gouvernement, confiait ses papiers et les affaires qu'il avait à régler dans le pays. (1)

Chambalon avait préparé et rédigé, en son temps (1702), toutes les conventions qui furent arrêtées entre les directeurs généraux de la Compagnie de la colonie et Lamothe de Cadillac au sujet du commerce à faire au fort Pontchartrain du Détroit dont il était le commandant. C'est dans ces actes que l'on voit que Lamothe de Cadillac administrait toutes les affaires commerciales de cette Compagnie au Détroit, qu'il recevait d'elle en retour un salaire de deux mille livres et qu'il était nourri à ses dépens, lui et à sa famille. Le sieur de Tonti, qui commandait sous Lamothe de Cadillac, devait lui aussi être nourri par la Compagnie et recevoir d'elle un salaire d'un tiers moins élevé que celui de son chef. Une série de pièces nous fait toucher du doigt tous les détails de l'organisation primitive de la colonie du Détroit : engagements d'ouvriers et de gens de métiers, contrats pour la fabrication des biscuits à échanger en traite avec les Sauvages, états de comptes de marchandises à traiter, transactions avec les divers co-sociétaires de Lamothe intéressés à la traite de ces parages, les Levasseur de Néré, les Normand de la Brière, les Bouchard et les Chabot. Lamothe de Cadillac était, en définitive, le haut et puissant seigneur de ces contrées. Il y avait même un secrétaire pour rédiger tous ses ordres et commandements. Cet emploi fut longtemps occupé par un Véron de Grandménéil qui finit par mourir notaire et greffier aux Trois-Rivières.

Une autre série de documents nous initie aux secrets de la traite sur les rives de la baie du Nord. On y apprend le nom de ceux qui formaient partie de la Compagnie du Nord, avec la mise de fonds de chacun dans cette entreprise.

M. Doudiette .....	73,193 livres
De Monic .....	2,419 "
Marnot (2) .....	5,000 "
François Duprat (3) .....	4,872 "

(1) Novembre 1711.

(2) Marchand de Paris ; (3) marchand de la Rochelle ;

Aubert de la Chenaye .....	22,226 livres
Patu .....	5,471 “
François Hazeur .....	17,521 “
François Pachot .....	10,373 “
Veuve Jean-Baptiste Migeon de Bransac (1) . . . .	5,459 “
•Jean Le Picart .....	6,049 “
Charles Macard .....	5,339 “
Mathieu De Lino .....	2,468 “
Jean Gobin .....	1,792 “

En 1697, le roi faisait écrire à cette Compagnie “qu’il avait bien voulu faire encore la dépense d’un armement de cinq de ses vaisseaux pour aller attaquer et prendre sur les Anglais le fort de Bourbon de la baie du Nord, afin de leur ôter le commerce du castor dont la possession de ce fort, à cause de la proximité des nations supérieures qui fournissent le meilleur, leur donne la préférence à l’exclusion des Français et au préjudice de la Compagnie du Canada établie pour le commerce de cette baie.” Il consent à rétablir la Compagnie et à lui faire remettre le fort en l’état qu’il sera trouvé avec les armes et munitions en remboursant les dépenses de l’entretien et de la subsistance de la garnison depuis la prise jusqu’au temps que la Compagnie se remettra en possession. Frontenac soumit ces propositions aux intéressés de la Compagnie qui déclarèrent qu’il leur était impossible, vu les avances déjà faites, de soutenir les dépenses nécessaires pour garder le fort Bourbon sans le secours du roi. Une fois la guerre terminée, la Compagnie se déclarait consentante à maintenir et garder ce fort.

A lire encore, au même dossier, les diverses conventions que la Compagnie du Nord avait l’habitude d’arrêter avec ceux qu’elle engageait pour aller faire la traite dans cette région.

On sait les exploits du grand d’Iberville dans la baie d’Hudson, mais on ignore généralement les détails d’organisation de ces expéditions fameuses qui devaient couvrir de gloire le nom canadien. C’est dans les papiers de Chambalon qu’on trouve les conventions que d’Iberville et Sérigny firent avec les Canadiens qui s’engageaient à aller, avec eux, prendre les postes que les Anglais possédaient dans la baie du Nord. D’Iberville et Sérigny fournissaient les munitions et les vivres nécessaires à l’expédition. Chaque Canadien fournissait son fusil, sa corne à poudre et ses hardes. Les Cana-

(1) Avocat au parlement, autrefois de Montréal.

diens avaient la moitié de toutes les prises faites tant par mer que par terre. Ils avaient aussi la moitié de tous les profits de la traite. D'Iberville fournissait les marchandises, qui lui étaient remboursées en castors. Il avançait à chaque Canadien, avant son départ, une somme de quarante livres. Chaque Canadien pouvait apporter pour cent livres de marchandises pour traiter à son profit particulier. Il pouvait traiter son fusil et sa corne à poudre, lorsqu'on serait sur le point de revenir au pays. La chasse des menues pelleteries appartenait à chaque particulier qui la faisait.

C'était une véritable société que d'Iberville contractait avec ses soldats. Une fois l'expédition terminée, le partage des dépouilles se faisait, mais les forts, les maisons et l'artillerie servant à la défense des places demeuraient au roi. Cette convention datée de 1694 fut suivie, quelques jours après, d'un acte par lequel d'Iberville faisait à sa femme donation de tous ses biens, au cas où il mourrait dans son expédition de la baie du Nord. (1)

Ceux qui aiment à connaître la vie d'intérieur de cette époque déjà lointaine pourront lire la convention par laquelle Marguerite Amyot, veuve Jean Joly, boulanger, s'engageait envers Jean de la Bourdette, maître d'hôtel de Frontenac, à lui fournir tout le pain bis et blanc pour la subsistance et entretien de la maison de Monseigneur, pendant deux ans, à raison de quarante livres de pain par chaque minot de blé, le tiers de pain blanc, les deux tiers de pain bis. (25 janvier 1694).

Le 25 mai 1703, Chambalon fut appelé au château Saint-Louis pour y recevoir le testament du gouverneur de Callières. Ce gouverneur délaissa tous ses biens à son frère, le marquis de Callières, qui était son seul et unique héritier. Il fit don de 1200 livres de France aux Récollets pour l'achèvement de leur couvent de Québec, à la charge de faire célébrer un service annuel à perpétuité pour le repos de son âme et celle de son héritier. Il partagea sa garde-robe, ses habits et sa vaisselle entre son secrétaire le sieur de Hauteville, Beaufort son maître d'hôtel, et Gillet son valet de chambre. Il demanda que son cœur fût mis dans une boîte de plomb ou d'argent, jusqu'à ce que son frère le marquis fit connaître ses intentions.

Homme exemplaire et rangé, Chambalon faisait l'édification de

(1) 10 août 1694.—Le 7 août on baptisait à Québec l'enfant que sa femme, Marie-Thérèse Pollet, lui avait donné, au mois de juin précédent, sur les bancs de Terre-neuve.

toute la ville de Québec par sa piété (1). Ses sentiments religieux furent parfois mis à une rude épreuve.

Par exemple, en 1694, lorsqu'il prit fantaisie à Frontenac de faire jouer, dans Québec, la pièce de Tartufe, l'évêque avait fulminé, dans des mandements restés célèbres, contre les comédies et les acteurs qui se prêtaient à les représenter. Le lieutenant de marine, Jacques de Mareuil, un des comédiens-amateurs de l'époque, s'emporta fort contre le zèle épiscopal. Un jour, le curé de Québec, qui était alors M. Duprez, monta en chaire pendant la grand'messe paroissiale et donna lecture d'une espèce de monitoire dans lequel de Mareuil était nommément attaqué. Celui-ci voulut avoir copie de cet écrit, mais le curé lui fit réponse qu'il l'avait remis à l'évêque par les ordres duquel il l'avait lu. Il s'adressa alors aux notaires Genaple et Chambalon afin de faire présenter au curé des sommations légales. Les deux notaires se refusèrent à une semblable procédure qui leur semblait fort irrespectueuse et sortir complètement de leur ministère. M. de Mareuil s'en plaignit à l'intendant qui ordonna à Chambalon d'avoir à faire les actes requis, sur paiement de son salaire. Le brave tabellion dut s'exécuter, mais ce n'est pas sans avoir fait remarquer, dans son procès-verbal, qu'il y était forcé. Comme le curé avait remis le monitoire en question à l'évêque, il fallait sommer celui-ci à son tour. Chambalon s'y refusait obstinément. L'intendant Champigny dut intervenir de nouveau. "C'est en vain, dit Chambalon, que tous les respects et les vénérationes que nous portons à l'évêque nous ont obligés à prier M. de Mareuil de faire choix d'un autre notaire, il a obtenu contre nous une ordonnance qui nous force d'agir contre nos intentions." L'évêque ne voulut pas recevoir le lieutenant de Mareuil qui accompagnait Chambalon au palais épiscopal, mais, prenant le notaire en particulier, il lui dicta cette réponse: "Jusqu'à présent nous avons agi en véritable père et nous avons averti plusieurs fois et fait avertir, par deux personnes d'autorité et très dignes de foi, le sieur de Mareuil; mais oubliant la qualité d'enfant, au lieu de se soumettre à l'Eglise, il recourt aux sommations réitérées, nous informerons la cour de toutes les impiétés qu'il a dites dont une partie est venue à notre connaissance. Elle y apportera les remèdes convenables, si Messieurs les Gens du Roi, en

(1) *Les ursulines de Québec*, Vol. 2, p. 216. Dans le même ouvrage, l'on voit que Chambalon fut tuteur des enfants de M. le chevalier des Meloises auquel il était allié par les Dupont.

ce pays, ne jugent à propos d'en faire informer et d'y remédier eux-mêmes."

Dans l'été de cette même année 1694, Monseigneur de Saint-Valier ayant frappé d'interdit l'église des Récollets, à Montréal, ces religieux voulurent lui faire des sommations respectueuses. C'est encore à Chambalon qu'ils s'adressèrent, et, sur son refus, l'intendant dut lui intimen l'ordre d'agir.

Voici comment Chambalon se justifie de la violence qui lui est faite : " Nous, pour obéir à l'ordonnance de mondit seigneur l'intendant, (quoy que contre nos intentions par les respects et soumissions que nous avons pour la personne de mondit seigneur et pour sa dignité épiscopale et pour satisfaire aux intentions du roi et à l'obligation de notre charge,) nous nous sommes transporté, sur le réquisitoire du Révérend père Hyacinthe Perreault, jusqu'au palais épiscopal de mondit seigneur l'évêque de Québec où étant, après avoir très respectueusement rendu nos respects et nos soumissions à Sa Grandeur, nous l'avons très humblement suppliée de recevoir copie signée dudit Révérend père de l'acte de déclaration et protestation que lesdits Révérends pères Récollets font avec tous les respects et déplaisirs sensibles à Sa Grandeur, s'y croyant par une très grande nécessité obligés pour les raisons y énoncées. Laquelle copie, Sa Grandeur, par sa prudence accoutumée, a reçue de nos mains sans aucune difficulté, dont du tout nous avons fait le présent acte pour servir et valoir, en temps et lieu à qui il appartiendra."

Le dernier acte signé par Chambalon est du 24 mai 1716. Une ordonnance de l'intendant Raudot, du 26 novembre 1707, nous apprend que Chambalon souffrait alors de la goutte. " Ces incommodités dont il souffre quasi-continuellement, ajoute le papier officiel, le mettent hors d'état de faire, pendant ce temps, les fonctions de sa charge. Cela fait tort au public qui n'a pas suffisamment de notaires pour les actes qu'il faut passer journellement; en conséquence Etienne Dubreuil, huissier du Conseil supérieur, est nommé notaire à Québec." (1)

Cette nomination n'empêcha pas Chambalon de continuer l'exercice de sa profession. De 1707 à 1716, sa clientèle ne paraît pas même avoir diminué, si l'on en juge par le tableau inscrit en note. (2)

(1) Registres des insinuations de la prévôté. Jean-Etienne Dubreuil avait d'abord exercé le métier de cordonnier. (2) 1692 : 187 actes; 1693 : 225; 1694 : 333; 1695 : 275; 1696 : 197; 1697 : 207; 1698 : 156; 1699 : 187; 1700 : 199; 1701 : 253; 1702 : 260; 1703 : 327; 1704 : 300; 1705 : 175; 1706 : 170; 1707 : 173; 1708 : 142; 1709 : 152; 1710 : 209; 1711 : 125; 1712 : 180; 1713 : 177; 1714 : 182; 1715 : 160; 1716 : 71.

En novembre 1710, René Claude Barolet, âgé de vingt ans environ, s'engageait en qualité de clerc chez Chambalon qui demeurait alors dans la rue Notre-Dame. Chambalon promettait et s'obligeait à lui fournir et livrer son boire, manger, feu, gîte et luminaire et cent-vingt livres par année payables au fur et à mesure du temps employé. Barolet, de son côté, s'engageait à servir fidèlement son patron en sa qualité de clerc et à faire toutes choses licites et honnêtes qu'il lui commanderait, sans s'absenter ni aller ailleurs sans le consentement de son maître. Claudé Barolet fut nommé plus tard à une charge de notaire (25 juin 1728), et il mourut à Charlebourg (1761) où il s'était réfugié pendant le siège. Une de ses filles épousa le notaire Jean Claude Panet, et une autre fille fut la mère du fameux amiral Bedout.

Le notaire Louis Chambalon mourut au mois de juin 1716, âgé de 53 ans. Il fut enterré dans l'église de Québec. Il n'a pas laissé d'héritier de son nom. Sa femme Marie-Anne Pinguet était morte le 15 avril 1694. Après quatre mois de veuvage, il avait épousé une des filles du chirurgien Thimothée Roussel (9 août 1694). C'est elle qui, suivant la coutume, demeura dépositaire du greffe de son mari. Le 10 janvier 1727, Pierre André, sieur de Leigne, lieutenant général civil et criminel de la prévôté, se transporta à son domicile pour y faire l'inventaire des minutes de Chambalon. Cet inventaire est encore au greffe de Québec (1), qui possède, en outre, un répertoire très complet du même dossier (2).

La veuve de Chambalon était aussi dépositaire du greffe Laferté-Lepailleux. Lors de son départ pour Montréal en 1702, ce notaire avait déposé ses minutes chez Chambalon, pour en délivrer des copies aux particuliers du gouvernement de Québec. Le 25 octobre 1729 Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet du greffe de Chambalon (3). L'année suivante (1730) ce greffe était déposé chez le greffier Boisseau; le procureur général Verrier en fit un nouveau dépouillement et nota en même temps tous les actes qui y étaient défectueux. Chambalon, comme tous les fonctionnaires de ce temps, avait cumulé plusieurs emplois. On a dit qu'il avait pratiqué la médecine, mais c'est une erreur. Il est bien constaté, par exemple,

(1) Il y en a un double.

(2) Ce répertoire se trouve dans le cahier No. 14.

(3) Vol. 51, p. 78 Rapport Marmette, vol XI, collection Québec.

qu'il fut toute sa vie un marchand et qu'il sut se faire, dans le commerce, une modeste aisance. (1)

Ce fut Jean Claude Louet qui succéda à Chambalon dans sa charge de notaire royal. L'intendant Bigon le nomma, le 22 mars 1717, sous le bon plaisir de Sa Majesté (2).

J. EDMOND ROY.

(1) Voir l'inventaire de Marie-Anne Pinguet, femme de Louis Chambalon, marchand et notaire, 26 avril 1694 (greffe Rageot). Le 30 septembre 1692, le capitaine Janeleau, commandant le navire le *Pontchartrain*, chargé d'apporter à Chambalon un baril d'huile d'olive, était sommé devant la prévôté d'expliquer la perte de ce baril. Chambalon perdit le baril et le procès qu'il avait intenté, tant devant la prévôté que devant le Conseil supérieur. (*Jugements et Délibérations du Cons. souv.* vol. III, p. 683.)

(2) *Reg. ord. int.* vol. 5, p. 272 ; *Reg. ins. prév.* vol. 13, (22 avril).

# L'ORDRE DU MONDE PHYSIQUE

ET

SA CAUSE PREMIÈRE D'APRÈS LA SCIENCE MODERNE.

---

(Suite.)

Mais ce principe, comment le transformiste athée l'explique-t-il ? Comment la seule évolution des forces physiques et chimiques suffirait-elle pour le produire ?

La difficulté est bien plus grande encore s'il s'agit de l'homme, de l'être intelligent, de l'ordre moral. Ici surtout, il faut absolument reconnaître un principe de vie simple, spirituel, éminemment supérieur à la matière, un agent unique qui perçoit, qui unit toutes les sensations, qui les juge, qui comprend les principes nécessaires, universels, immuables dans leur vérité ; un principe toujours un dans ses opérations, toujours identique au milieu du flux perpétuel de la matière ; et l'évolution matérialiste ne saurait expliquer ni ses actions, ni son existence.

Dans l'homme enfin, il faut reconnaître une loi supérieure, l'ordre moral avec les principes du bien, de l'honneur du devoir, et si le transformiste athée s'obstine à ne voir dans ce monde que l'évolution fatale des propriétés de la matière, il n'est plus simplement dans l'erreur, il se dégrade, il devient par sa doctrine un monstre de perversité.

Voilà quelques-unes des conséquences de l'évolution, si le partisan de l'évolution nie la Cause première intelligente.

L'évolution sans Dieu ne peut rendre compte de l'origine de la vie, elle ne peut expliquer l'ordre, les corrélations harmonieuses qui se voient partout dans le développement des organismes ; elle ne peut expliquer surtout la production des principes vivants, ni les phénomènes, ni les lois de l'ordre intellectuel et moral ; et nous pouvons redire avec Montesquieu : Quelle plus grande absurdité qu'un amas de causes aveugles produisant des êtres intelligents !”

## SUR L'ORIGINE DE LA VIE.

*Nota.* — La question de l'origine de la vie a toujours été fort embarrassante pour le système athée ; aussi s'efforce-t-il de l'écartier.

Il en est qui l'esquivent en disant : Les germes primitifs ont pu venir sur la terre par quelque bolide, par quelque fragment d'une planète où la vie existait déjà (1). — *O bonas gentes!* Si les germes viennent d'une autre planète, comment y ont-ils commencé ? Qu'ils aient été produits dans Jupiter ou dans la Lune, ne voyez-vous pas que la question d'origine reste exactement la même ?

D'autres ont dit : Pourquoi chercher l'origine de cette série d'êtres vivants ? Cette série est éternelle, il n'y a donc pas lieu d'en chercher le premier anneau. — Le bon sens suffirait pour répondre : Non, cette série ne peut se suffire à elle-même : serait-elle infinie, éternelle, elle est toute entière composée d'êtres produits, toute entière produite, donc elle demande une cause qui ne soit pas elle-même un effet. — Mais ici, la science cosmologique nous dit positivement : Quoiqu'il en soit des possibilités, de fait, la vie n'a pas toujours existé sur la terre, elle n'y a pas même été toujours possible ; s'il y a quelque chose de prouvé en géologie, c'est qu'à une certaine époque sur notre globe, (par exemple pendant la formation des roches primitives), nul organisme vivant ne pouvait subsister.

La question de l'origine de la vie s'impose donc nécessairement, et nous avons vu l'absurdité de l'expliquer sans cause intelligente.

## L'ARGUMENT DES CAUSES FINALES D'APRÈS LES PHILOSOPHES ANCIENS.

ART. 1<sup>er</sup>. PHILOSOPHES GRECS.

Nous avons parcouru les divers règnes de la nature physique, et nous y avons trouvé partout les caractères de l'ordre et de l'harmonie ; nous avons ensuite examiné le principe de causalité, de raison suffisante, et partant de ces faits, de ce principe, nous avons conclu l'existence d'une Cause première, intelligente, ordonnatrice.

Il nous semble utile maintenant de parcourir l'histoire de la science et de la philosophie, et de montrer que partout, que toujours.

(1) Dernièrement on nous signalait cette explication donnée dans un assez savant manuel de zoologie.

les plus grands savants, les hommes de génie, ont interprété les faits comme nous, et comme nous, reconnu la nécessité d'une Intelligence, raison suprême de l'ordre du monde.

Interrogeons d'abord les Écoles de la Grèce. Peuple vraiment singulier parmi tous les anciens par son activité intellectuelle, les Grecs ont cultivé les sciences, la philosophie dès le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et il n'est presque pas de question qu'ils n'aient traitée, de problème qu'ils n'aient discuté.

Pendant que l'École d'Elée se perdait dans l'idéalisme, l'École Ionienne étudiait avec ardeur les phénomènes de la nature physique, et recherchait leur cause; l'un de ses représentants les plus distingués, Anaxagore, est loué par Aristote et Platon pour avoir admis, démontré la nécessité d'une intelligence, principe de l'ordre; ce qui ne l'empêchait pas de rechercher et d'admettre des causes, des agents naturels, pour les phénomènes particuliers.

Plus tard, au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, quand les sophistes et les sceptiques voulurent discréditer la science par leurs subtilités et leurs paradoxes, Socrate ramena la philosophie à son rôle véritable, il s'occupa de Dieu, de l'homme, des devoirs de la vie morale, et par sa manière simple, ingénieuse d'interroger, de faire jaillir les vérités les plus élevées des notions, des principes déjà reçus, il sut se faire des disciples dévoués; Platon lui-même se glorifiait de l'avoir eu pour maître et, dans ses dialogues, il nous retrace une partie de ses leçons.

Cependant nous consulterons ici un autre auditeur de Socrate, Xénophon, qui nous a laissé par écrit les paroles mémorables de son maître: Ce vieux soldat, ce général dont le génie militaire se montra si bien dans la retraite des Dix-Mille, nous raconte au livre I<sup>er</sup> (ch. IV<sup>e</sup>) des *Memorabilia Socratis*, la manière dont ce philosophe démontrait l'existence de Dieu et sa Providence.

"Voici, dit Xénophon, l'entretien qu'un jour en ma présence il eut avec Aristodème sur la divinité. Il savait qu'Aristodème ne sacrifiait jamais aux dieux et que même il raillait les pratiques religieuses." Aristodème, lui dit Socrate, y a-t-il des hommes dont vous admirez le talent, la sagesse?—Sans doute.—Quels sont-ils?—J'admire surtout Homère dans la poésie épique, Sophocle dans la tragédie, Polyclète dans la statuaire, Zeuxis dans la peinture.—Quels artistes trouvez-vous les plus admirables, ceux qui font des figures dénuées de pensée et de mouvement, ou ceux qui produisent des êtres animés, doués de la puissance de penser et d'agir?—Sans doute, ceux qui

créent des êtres animés, si toutefois ces êtres sont l'ouvrage d'une intelligence, et non pas du hasard.—Entre des œuvres dont la destination ne paraît en aucune manière, et celles dont le but, l'utilité est manifeste, lesquelles regarderiez-vous comme l'effet d'une cause intelligente ou comme le produit du hasard?—Il est clair qu'il faut attribuer à une intelligence celles qui ont un but, une véritable utilité.—Ne vous semble-t-il pas que celui qui créa les hommes à l'origine, leur a donné des organes parce qu'ils leur sont utiles, les yeux pour voir, les oreilles pour entendre? Aurions-nous le sens du doux et de l'amer, si nous n'avions l'organe de la langue? N'est-ce pas une attention de la Providence d'avoir muni nos yeux de paupières capables de s'ouvrir, de se fermer au besoin, d'avoir placé les cils, les sourcils pour protéger ces yeux si délicats? N'est-ce pas encore une œuvre providentielle que l'oreille, puisse percevoir tous les sons, que les dents antérieures soient faites pour trancher, les molaires pour broyer, etc., etc. . . Toutes ces dispositions si bien prises, les attribuez-vous au hasard ou à quelque dessein?—Je vois bien qu'en les considérant de la sorte elles paraissent l'œuvre d'un artiste intelligent.—De même, pour ces êtres sans nombre qui nous entourent; je vous le demande, croyez-vous qu'une cause aveugle ait pu les disposer dans l'ordre où nous les voyons?—Peut-être, dit Aristodème, car je ne vois pas là de cause qui les dirige, comme je vois les auteurs de nos œuvres d'art.—Mais vous ne voyez pas non plus l'âme qui domine et dirige votre corps; pouvez-vous en conclure que tout en votre personne se fait au hasard, sans jugement, sans dessein?" Ici Aristodème poussé à bout, tente une diversion; il n'ose plus nier l'existence d'un Dieu, mais il ajoute: "Cher Socrate, je ne méprise pas la Divinité, mais je la crois trop élevée pour qu'elle ait besoin de mon culte.—Mais précisément, plus sa grandeur daigne prendre soin de vous, plus vous devez l'honorer.—Je ne m'en dispenserais pas, reprit Aristodème, si je croyais que les dieux s'occupent des affaires humaines.—Quoi! vous jugez les dieux indifférents à notre égard, eux qui nous ont donné les yeux, la vue, l'ouïe et le goût, qui nous ont accordé la parole, etc. Dieu n'a pas seulement donné à nos corps une forme plus noble, plus avantageuse qu'aux animaux; ce qui est infiniment plus, il nous donne une âme très parfaite, capable de reconnaître l'auteur de ces merveilles." (*Deus præstantissimam animam homini dedit, quæ cognoscit deos esse qui hæc pulcherrima construxerunt.*)—"Il nous donne une âme qui sait prévoir l'avenir, y pourvoir par ses soins, guérir les maladies, acquérir des

connaissances, les conserver dans sa mémoire, etc. Et vous croyez que les dieux ne s'occupent pas de vous ?" Pour faire comprendre l'action de la Providence dans le monde, Socrate ajouta : " Si votre œil par sa vue, embrasse plusieurs stades, Dieu ne peut-il pas, d'un coup d'œil, embrasser toutes choses ? Si votre âme peut connaître et ce qui se passe ici, et les événements accomplis en Sicile, en Egypte, la sagesse divine ne peut-elle pas étendre ses soins partout à la fois ? Et comme votre âme gouverne à son gré les mouvements de votre corps, ainsi faut-il croire que la Providence gouverne tout dans l'univers, selon qu'il lui plaît.—Si vous réfléchissez sur la nature de la Divinité, vous comprendrez que telle est sa grandeur, sa perfection, qu'elle voit tous les êtres à la fois, qu'elle entend tout, qu'elle est partout présente et qu'elle prend soin de tout." (*Intelliges numen tantum et tale esse ut omnia pariter videat, et audiat omnia, et ubique adsit, et pariter omnium curam gerat.*)

Après ces paroles si remarquables, Xérophon ajoute : " Il me semble que Socrate, en parlant de la sorte, portait ses disciples à s'abstenir des actions injustes, honteuses, non seulement lorsqu'ils étaient vus des hommes, mais encore dans le secret de la solitude ; car ils devaient penser qu'aucune de leurs actions ne pouvait échapper à la Divinité."

#### ARISTOTE ET PLATON.

Après Socrate, Aristote et Platon, les deux plus grands génies de la Grèce, surent aussi remonter de l'ordre visible à l'invisible Ordonnateur. Dans leurs écrits, l'idée, l'existence de Dieu n'est pas seulement une question secondaire, sans importance : elle est, à leurs yeux, un point capital ; cette vérité est le centre, ou si vous voulez, le sommet de leur philosophie.

Aristote conclut l'existence de Dieu de la nécessité d'un premier moteur : " Il y a, dit-il, des mouvements dans le monde, c'est-à-dire, dans son langage, des changements, ou des êtres qui passent de la puissance à l'acte, de la possibilité à la réalité ; des êtres qui étaient simplement possibles et qui deviennent existants ; des facultés qui restaient inactives, et qui passent à l'action, déploient leur énergie ; mais, pour déterminer ce passage de la puissance à l'acte, de la possibilité à l'existence, il faut une cause, une cause qui soit en acte, réelle, agissante ; et dans la série des causes, il faut une Cause première qui soit purement en acte, nullement en puissance ; sinon

elle devrait elle-même être déterminée à l'acte par une cause supérieure, elle ne serait plus la Cause première. Une Cause première qui soit un acte pur ! c'est-à-dire, d'après Aristote, un être parfait, dont toute la perfection est actuelle, réelle, et non pas seulement à l'état de possibilité : tel est le premier moteur, le premier principe des changements, des réalités qui se produisent dans l'univers.

Une autre considération le conduit à connaître la nature et la noblesse de la Cause première : celle de l'ordre qui règne dans le monde. Rien ne s'y fait en vain : il le voit, il le montre, et réfute les sophistes qui, déjà de son temps, niaient les causes finales. Tous les êtres dans la nature sont donc mus à des fins : les inférieurs par les plus nobles, les corps par les esprits, les esprits eux-mêmes par l'Esprit parfait, éternel, qui est le bien suprême et qui attire à lui toutes les intelligences par l'attrait souverain de l'intelligible et du désirable. Objet de pensée et d'amour, ce souverain bien meut sans être mû, et c'est ainsi qu'il est à la fois la première Cause et la fin dernière, la raison suprême de l'harmonie universelle.

Voilà ce qu'enseigne Aristote au livre XI<sup>e</sup> de sa *Métaphysique*. Là encore, il dit ce qu'est la vie et le bonheur de Dieu. Ce premier moteur est le Bien souverain ; il n'a pas seulement la vie, il est lui-même la vie, l'acte pur, parfait, d'une intelligence parfaite. Or, la vie de l'intelligence c'est de penser, et la vie de l'intelligence la plus parfaite est de penser à ce qu'il y a de plus divin, de plus excellent. " L'intelligence de celui qui est le bien infini se pense donc elle-même, puis-qu'elle est ce qu'il y a de plus excellent, et il est la pensée de sa propre pensée." Une pure et parfaite intelligence dont la vie et le bonheur est de se connaître, de se penser à elle-même, Souveraine Bonté, perfection infinie, voilà sans doute une grande et belle idée de Dieu, et le philosophe chrétien voit ici l'harmonie de sa foi avec la plus noble conception du génie sur la nature de la Cause première.

#### PLATON.

La voie par laquelle Platon remonte des créatures à Dieu n'est pas la même ; mais elle est bien remarquable aussi. Dans ses *Dialogues*, et particulièrement dans le *Timée*, il dit qu'il faut s'élever du beau visible et sensible à la beauté intellectuelle et morale, et de là jusqu'à la beauté parfaite, absolue, qui est en même temps le souverain bien, qui est Dieu.

" Celui qui s'est avancé jusque-là par une contemplation progres-

sive, dit-il, verra tout à coup apparaître à ses regards une beauté merveilleuse qui est la fin de tous ses travaux précédents. Beauté éternelle, non produite, non périssable, exempte d'accroissement comme de décadence ; belle non pas en partie, non pas en tel temps, en tel lieu, mais belle partout, toujours, et sous tous les rapports, beauté qui n'a point de forme sensible, ni rien de corporel, qui ne réside point en un sujet étranger, mais qui subsiste en soi, toujours la même, de laquelle toutes les autres beautés participent, de manière cependant que leur naissance ou leur destruction n'altère en rien cette première beauté... Ce qui peut donner du prix à la vie, c'est le spectacle de cette beauté éternelle. Je le demande, quel ne serait pas le bonheur d'un mortel à qui il serait donné de contempler le beau sans mélange, dans sa simplicité et sa pureté, non pas revêtu de chairs et de couleurs humaines, et de vains agréments destinés à périr, mais qui pourrait voir sous sa forme unique la beauté divine !”

“ Penses-tu qu'il aurait à se plaindre de son partage, celui qui, dirigeant son regard sur un tel objet, s'attacherait à sa contemplation ? Et n'est-ce pas seulement en voyant cette Beauté éternelle, qu'il pourra enfanter et produire, non des fantômes de vertu, mais des vertus réelles ? Or c'est à celui qui enfante et nourrit la véritable vertu, qu'il appartient d'être chéri de Dieu, à lui plus qu'à tout autre qu'il appartient d'être immortel (1).”—Remarquons-le : d'après Platon, cette beauté, ce bien suprême qu'il reconnaît comme la principe de toute beauté, de toute bonté finie, n'est pas un être impersonnel et sans vie ; il est vivant, intelligent : “ Croirons-nous, dit ce philosophe, que celui qui est absolument n'a ni la vie, ni la pensée ? qu'il est privé d'intelligence ? dirons-nous qu'il a la vie, l'intelligence, mais qu'il n'est pas un esprit ? Tout cela serait absurde. ”

D'après la doctrine de Platon, il faut donc pour expliquer le monde, recourir à une cause intelligente ; tout ce qu'il y a de beau, de bon dans les êtres périssables n'est qu'une image, une participation de la beauté, de la bonté subsistante, qui est aussi la cause ordonnatrice de l'univers.

La théodicée de Platon, comme celle d'Aristote, a sans doute des ombres, des lacunes ; ils semblent ne point admettre la création de la matière, Dieu n'aurait fait que l'ordonner. Aristote même a méconnu la Providence ; son Dieu est le premier moteur, la fin suprême d'un monde qu'il ne connaît pas ; mais l'un et l'autre ont eu de publi-

(1) Laforêt, *Histoire de la philosophie*, t. 1er, p. 418.

mes aperçus sur la nature divine, et sur plusieurs points, leur doctrine offre un merveilleux accord avec les idées que la foi chrétienne a rendues populaires.

## ART. II LES PHILOSOPHES ROMAINS.

Lorsque la Grèce fut conquise, Rome devint le centre des études, le foyer des lettres et des sciences, comme la maîtresse de l'univers.

Parmi les plus célèbres philosophes romains, il faut compter sans doute Cicéron, le grand orateur, l'écrivain classique par excellence. Après avoir rempli un rôle politique considérable, il consacra ses loisirs à l'étude de la philosophie, et composa plusieurs ouvrages pour exposer à ses concitoyens les divers systèmes des Ecoles de la Grèce ; mais tout en exposant ces théories, il les discute, il les juge, et presque toujours il se montre un des plus dignes représentants de la sagesse et de la raison naturelle.

Comme Aristote et Platon, le philosophe romain comprit que l'idée de Dieu est fondamentale ; et plusieurs fois dans ses ouvrages, il prouve la nécessité d'admettre cette première Cause, cette base de l'ordre moral. — Dans son traité, *De natura Deorum*, il nous dit :

“ Quel homme, en voyant les mouvements du ciel, la disposition régulière et constante des astres, et leurs rapports harmonieux, pourrait nier que tout s'y fasse avec ordre ? Lorsque nous voyons une sphère, une machine se mouvoir pour indiquer les heures, nous ne doutons pas qu'elle soit l'œuvre d'un artiste raisonnable ; lorsqu'il s'agit des mouvements du ciel, si constants, si bien ordonnés, pourrions-nous douter davantage qu'ils soient réglés par une raison excellente, et même divine ? ” (Livre 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 28.)

Cicéron décrit ensuite d'une manière quelque peu surabondante la variété, la beauté des spectacles de la nature, et de cet ordre il conclut la nécessité d'une cause, d'une raison supérieure régulatrice.

Au livre second du même ouvrage, il dit encore : “ Si les œuvres de la nature sont plus parfaites que les œuvres de l'art, et s'il est vrai que l'art ne fait rien sans le secours de la raison, il faut bien dire que la nature n'est pas dépourvue de raison. Jetez-vous les yeux sur un tableau, sur une statue ? vous comprenez qu'un artiste y a mis la main. Pouvez-vous donc croire que le monde qui comprend tout, et les artisans et leurs œuvres, soit privé de raison et d'intelligence ? Et cependant nous voyons des gens qui doutent si l'univers n'est point l'effet du hasard, ou d'une nécessité aveugle. D'après eux, Archimède montra plus de savoir en représentant la

sphère céleste, que la nature en la faisant ! A la vue de ces mouvements des astres si constants, si bien ordonnés, le philosophe doit comprendre qu'il y a dans le ciel un maître, un gouverneur, l'architecte du magnifique ouvrage que nous contemplons." (*De natura Deorum*, livre II, n° 34, 35.) Un peu plus loin, Cicéron démontre la même vérité par une analogie célèbre :

"Comment peut-on s'imaginer, dit-il, que des corpuscules solides, indivisibles, flottant dans l'espace, et mus par leur pesanteur, puisent, par leur coïncidence fortuite, former ce monde si magnifique ? Celui qui admet cette opinion devrait croire aussi que si l'on amassait une énorme quantité de lettres en or ou en argent, et si on les jetait à terre, elles pourraient se grouper de manière à former les *Annales* d'Ennius ; pour moi, je pense que le hasard ne pourrait pas même composer un seul vers de cette façon... Si la coïncidence des atomes peut former le monde, pourquoi ne formerait-elle pas également une maison, un temple, une ville ? ce serait moins difficile et moins compliqué."

Voilà comment le philosophe romain réfutait les partisans de Leucippe et d'Epicure ; son argument suffit encore pour montrer la folie des matérialistes, des positivistes de nos jours.

Cicéron fut surtout moraliste, et la plus grande partie de ses œuvres philosophiques traite des fins pour lesquelles l'homme doit agir, de ses devoirs, des lois qui s'imposent à sa conduite. Non content d'exposer les obligations dictées par la raison, il en a scruté le principe, et sa haute sagesse a vu que la Divinité, source de l'ordre matériel, est aussi le fondement de l'ordre moral. Voici son raisonnement : Au-dessus des lois positives, imposées par des législateurs humains, variables d'après leurs volontés, et souvent d'après leurs passions et leurs caprices, il est une loi essentiellement droite et raisonnable, une loi nécessaire, immuable, qui s'impose à tous et toujours ; cette loi suppose un législateur, et ce législateur ne peut être que Dieu même, souverain nécessaire de tous les hommes.

Écoutons ici ses paroles : "Il y a, dit Cicéron, une loi toujours droite, commune à tous les peuples, constante, éternelle, qui commande d'observer le devoir, qui défend la fraude et l'injustice. Personne ne peut abroger cette loi, personne ne peut en rien retrancher. Ni le Sénat, ni le peuple ne peuvent en dispenser, et c'est elle-même qui s'explique et s'interprète. Elle n'est pas autre à Rome, autre dans Athènes, telle ici, différente ailleurs. Toujours une, immuable, dans tous les temps et chez tous les peuples, elle s'impose à tous. C'est

Dieu qui parle et commande par elle, Dieu en est l'auteur, le législateur ; celui qui la viole agit contre la nature même de l'homme, et il subira des peines très graves pour cette violation, lors même qu'il échapperait en apparence à la vindicte des lois."

Remarquons ici une preuve nouvelle de l'existence de Dieu ; si de l'ordre physique, il faut s'élever à la Cause première, ordonnatrice, à plus forte raison de la loi naturelle, de l'ordre moral, il faut remonter au suprême Législateur, au premier principe de cet ordre supérieur. Et même, l'unité de cette Cause première nous apparaît ici plus évidente, plus nécessaire. A la rigueur, on peut concevoir un autre monde physique, un ordre différent pour le régir ; mais il n'y a, il ne peut y avoir qu'un seul ordre intellectuel et moral et, par conséquent, un seul principe de cet ordre, un seul suprême législateur, source unique, juge, rémunérateur et vengeur de cette loi.

Deux siècles après Cicéron, Galien, le plus célèbre naturaliste depuis Hippocrate, étudia avec le plus grand soin la structure du corps humain, et composa un ouvrage "*De Usu partium*". Il le termine en disant : " Il me semble qu'en écrivant ces livres, je compose un hymne véritable à l'honneur de Celui qui nous a faits, et j'estime que la solide piété ne consiste pas tant à lui sacrifier des hécatombes qu'à faire reconnaître aux autres sa sagesse, sa puissance et sa bonté, à montrer comment il a mis toutes les choses dans l'ordre et la disposition la plus convenable à leur mutuelle conservation ; car faire ressentir ses bienfaits à toute la nature, c'est donner des preuves d'une bonté qui exige de nous un tribut de louanges."

" Nous admirons, dit-il encore, Polyclète à cause de la beauté et des justes proportions qu'il a su donner à toutes les parties d'une statue ; refuserons-nous de reconnaître de l'art dans la nature, quand elle observe la même justesse, non seulement dans les parties extérieures de notre corps, comme les sculpteurs, mais aussi dans les parties intérieures les plus cachées ?" Après avoir examiné la distribution raisonnée, la juste grandeur des muscles dans les membres humains, il ajoute : " Si cela n'a d'autre cause que le hasard, où trouvera-t-on quelque œuvre faite avec art, avec dessein ?"

### ART. III. LES PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

Nul doute que les docteurs de l'Eglise n'aient admis la nécessité d'une cause intelligente pour expliquer l'ordre du monde ; souvent dans leurs écrits, ils ont développé cette preuve de l'existence de Dieu contre les épicuriens et les matérialistes de leur temps. Comme

ces docteurs chrétiens furent aussi des philosophes et des savants, il n'est pas inutile de rapporter quelques-unes de leurs pensées sur la question présente.

Écoutons d'abord saint Athanase ; dans son discours centre les gentils, il dit : " Souvent l'ouvrier se fait connaître par ses œuvres, quoiqu'on ne le voie pas lui-même, et l'on dit, par exemple, que la vue seule des statues de Phidias faisait deviner leur auteur, à cause de leur beauté, de leurs justes proportions. Ainsi peut-on reconnaître l'Architecte divin qui a fait le monde à la vue de son ouvrage ; bien que nous ne puissions le voir des yeux du corps. Qui donc en effet pourrait contempler l'étendue des cieus, le cours des astres, leurs révolutions si régulières dans leur diversité, sans croire que ces mouvements sont dirigés par un auteur intelligent ? "

Saint Grégoire de Nazianze, avec saint Basile, son ami, fréquenta longtemps les écoles d'Athènes, et s'instruisit dans toutes les sciences ; il nous a laissé plusieurs discours éloquents sur l'œuvre de la création ; au 34<sup>me</sup>, il dit : " A la vue d'une lyre construite avec élégance, aux sons harmonieux de cet instrument, notre esprit reconnaît qu'un artiste l'a fabriquée, qu'un musicien la fait vibrer sous ses doigts. De même, Celui qui a fait le monde et qui le conserve se fait assez connaître, bien qu'il soit invisible à nos yeux. "

Saint Augustin fut sans contredit le plus philosophe des Pères de l'Eglise latine, dans les premiers siècles. Sa manière de procéder a de grandes affinités avec celle de Platon, et mille fois dans ses œuvres il remonte de la beauté, de la bonté finie et fugitive des créatures à la beauté, à la bonté parfaite toujours aubistante, à celui qui est le bien suprême, immuable. Comme Platon, il aime à considérer les types, les raisons éternelles des choses, mais il n'en fait point des êtres subsistant à part ; c'est en Dieu, dans l'intelligence divine qu'il les trouve ; il y voit le modèle, l'exemplaire éternel des choses que la libre volonté de Dieu réalise dans le temps ; mais il ne dédaigne nullement la preuve cosmologique, et souvent il reconnaît que l'ordre du monde physique proclame la sagesse de son auteur : " Le monde, dit-il, par ses mouvements si bien ordonnés dans leur variété, par l'exquise beauté des choses visibles, nous dit assez qu'il est l'œuvre d'un Dieu, l'œuvre d'une cause ineffablement belle. "

Il admire la structure, les instincts, l'habileté des insectes : " Qui donc, dit-il, a disposé les membres de ce chétif moucheron dans cet ordre, qui lui a donné le mouvement et la vie ? Regardez-le ; si petit qu'il soit, voyez comme il fuit la mort, évite la douleur, cherche le

plaisir, comment il exerce tous ses sens, et déploie son activité de la manière la plus convenable à son bien. Qui lui a donné cet aiguillon pour sucer le sang ? Quelle ténuité, quelle délicatesse dans ce canal par lequel il attire le liquide et l'absorbe ? Qui donc a construit ces merveilles ? même dans ces minimes détails, tout ravit l'admiration : Louez donc la grandeur de Celui qui les a faites."

Ailleurs, il montre par une comparaison pittoresque la sottise de ceux qui blâment telle ou telle partie de la nature, parce qu'ils en ignorent l'utilité : "Si vous entriez dans l'atelier d'un forgeron, dit-il, vous n'oseriez critiquer tout d'abord les soufflets, les marteaux, les enclumes dont il se sert. Un ignorant pourra bien, à première vue, trouver à redire à la forme de ces instruments, à leur disposition ; mais tout visiteur prudent se dira : Ce n'est pas sans quelque raison que telle chose est à telle place ; si je l'ignore, l'ouvrier la connaît ; eh quoi ! vous n'oseriez pas blâmer un artisan dans ses procédés, et vous blâmez l'artiste qui a créé le monde ! (1)"

Saint Thomas par son génie exact, méthodique, compréhensif, par son style rigoureux et précis, nous rappelle Aristote ; il ne s'arrête pas à des descriptions, au tableau de l'ordre du monde, mais il en signale les éléments et les caractères, et découvre la raison pour laquelle il faut une cause ordonnatrice.

Je traduis librement quelques passages dont le style algébrique ne peut guère être reproduit : "Il est impossible, dit saint Thomas, qu'un grand nombre d'éléments divers ou contraires s'unissent avec ordre et s'adaptent d'une manière constante à une fin commune, s'ils ne sont guidés par une cause qui assigne à tous et à chacun de ces éléments la manière de tendre à cette fin." "Impossibile est aliqua contraria et dissonantia in unum ordinem concordare semper et pluries, nisi alicujus gubernatione, ex qua omnibus et singulis tribuitur ut ad certam finem tendant ; sed in mundo videmus res diversarum naturarum in unum ordinem concordare, non ut raro et casu, sed ut semper vel in majori parte, oportet ergo esse aliquid cujus providentia mundus gubernetur, et hoc dicimus Deum." (*Contra gentiles*, 1. 1<sup>er</sup>, c. 13.)

Au livre II, c. 24<sup>e</sup> de cet ouvrage, il dit encore : "L'ordre est l'effet d'une cause sage ; en effet, dans un ensemble ordonné, les parties

(1) On pourrait citer bien d'autres passages analogues des homélies de saint Jean Chrysostome au peuple d'Antioche, des écrits de saint Basile et de saint Grégoire de Nyse sur l'œuvre des six jours, mais ce n'est pas nécessaire à notre but ; San Severino (*Theologia naturalis*, art. 4e) rapporte un grand nombre de ces textes.

doivent être unies entre elles et disposées de manière à tendre toutes à la fin commune ; pour les disposer ainsi, il faut connaître les rapports de ces parties entre elles, et leur proportion avec la fin, puisque l'ordre dépend de cette proportion des moyens avec la fin ; mais cette connaissance des proportions et des rapports mutuels est le propre de l'intelligence ; il faut donc une cause intelligente pour ordonner des moyens, et les faire concourir à une fin."

"Ordinare sapientis est, ordinatio enim aliquorum fieri non potest nisi per cognitionem habitudinis et proportionis ad invicem, et ad aliquid altius quod est finis eorum, ordo enim aliquorum ad invicem est propter ordinem eorum ad finem. Cognoscere autem habitudines et proportionis aliquorum ad invicem est solius habentis intellectum, et sic oportet quod omnis ordinatio per sapientiam alicujus intelligentis fiat."

Il serait difficile d'ajouter quelque chose de plus profond à cette explication de la raison pour laquelle l'ordre exige un principe intelligent.

#### ART. IV. DU XVI<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Au moyen âge, les esprits, occupés des grandes questions philosophiques et théologiques, consacrèrent peu de temps aux sciences d'observation ; le monde matériel les intéressait moins que le monde spirituel. Mais au quinzième, au seizième siècle, on reprit avec ardeur l'étude des sciences naturelles ; quels furent, alors et depuis, les sentiments des savants les plus distingués sur la question qui nous occupe ?

Nous l'avons déjà vu : Copernic, Képler, Newton, etc., proclamèrent hautement la nécessité d'une Cause première intelligente pour expliquer l'ordre du monde, et les autres fondateurs de la science moderne pensèrent comme eux. M. Émery, au commencement de ce siècle, a composé deux ouvrages sur la religion de ces grands hommes : (*Pensées de Descartes sur la religion et la morale, — Pensées de Bacon, Képler, Newton, Euler sur la religion et la morale.*) Pour prouver leurs sentiments religieux, il n'a eu qu'à citer leurs écrits.

Rappelons seulement quelques pensées de Bacon, de Descartes et de Newton.

Dans son grand ouvrage de *Augmento Scientiarum*, Bacon fait cette remarque : " Une demi-science (*philosophiæ leviores haustus*) peut porter à l'athéisme, mais l'a-t-on pour ainsi dire bue à longs

traits, elle ramène à la religion. " La raison qu'il en donne est vraie et profonde : " Aux abords de la science, on ne voit que les causes secondes, que des amas de faits où l'esprit oublie la Cause première ; mais si l'esprit, poursuivant sa route, envisage la suite des causes naturelles, leur mutuelle dépendance et leur enchaînement, il aperçoit l'ensemble des œuvres de la Providence, et voit comment l'anneau le plus élevé de ces lois et de ces causes est attaché au trône de Jupiter, comme disaient les anciens poètes. "

D'un caractère plus noble, et d'un génie plus sérieux que Bacon, Descartes fut toute sa vie profondément religieux. L'idée de Dieu est fondamentale dans sa philosophie : il y présente la véracité divine comme la base de notre certitude, l'impulsion divine comme la cause première de tous les mouvements dans l'ordre matériel ; il fut même amené par l'idée de l'immutabilité divine à penser que la quantité de mouvement conservée dans le monde ne change pas, pensée dont la mécanique a de nos jours tiré tant de conséquences.

Newton écrit en terminant ses *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* : " Un Dieu sans souveraineté, sans providence et sans but dans ses œuvres ne serait que le destin, ou la nature. Or, d'une nécessité métaphysique aveugle, qui est partout et toujours la même, nulle variété ne saurait naître. Toute cette diversité des choses naturelles, cette variété qui constitue l'ordre et la vie de l'univers, n'a pu être produite que par la pensée et la volonté d'un Être qui existe par lui-même. " Newton voyait en outre une connexion entre la simplicité des lois de la nature et l'unité, la sagesse de leur Auteur : " N'est-ce pas, disait-il, une preuve que nous approchons de Dieu, à mesure que nous arrivons à des lois plus simples et plus générales ? "

Les mêmes idées guidaient Leibnitz, le plus célèbre des mathématiciens et des philosophes allemands, au XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour la matière inorganique, " la suprême sagesse de Dieu, dit-il, a voulu choisir les lois du mouvement les mieux ajustées aux principes métaphysiques ; " mais dans la nature vivante, les lois sont différentes : " J'ai trouvé qu'il y faut recourir aux causes finales, que ces lois ne dépendent point du principe de la nécessité, comme les vérités logiques et géométriques, mais du principe de la convenance, c'est-à-dire, du choix de la sagesse. "

## BOSSUET ET FÉNELON.

Vers la même époque, Bossuet et Fénelon consacèrent des pages nombreuses à la question des causes finales ; Fénelon surtout, dans la première partie de son traité de *l'Existence de Dieu*, a largement développé la preuve tirée de l'ordre physique. "Toute la nature, dit-il en commençant, toute la nature montre l'art infini de son Auteur. Quand je parle d'un art, je veux dire un assemblage de moyens choisis tout exprès pour parvenir à une fin précise ; c'est un ordre, un arrangement, une industrie, un dessein suivi... Or, je soutiens que l'univers porte le caractère d'une cause infiniment industrielle."

Fénelon le prouve en décrivant le spectacle que nous offre la nature, la convenance, la juste proportion de ses parties, il en fait ressortir la signification par des comparaisons avec nos œuvres d'art : "Les os, les veines, les artères, les nerfs, les muscles qui composent le corps de l'homme, dit-il, ont plus d'art et de proportion que toute l'architecture des Grecs et des Egyptiens."

"L'œil du moindre animal surpasse la mécanique de tous les artisans ensemble." Donc plus encore que les œuvres d'art, la nature exige un artiste intelligent.

Il faut l'avouer cependant, Fénelon, dans ces pages nombreuses où il expose l'ordre de l'univers, ne présente généralement que les faits vulgaires, et ne cherche pas à scruter la raison pour laquelle l'ordre exige une cause intelligente ; il se contente sur ce point des considérations tirées du sens commun. "Voilà, dit-il en terminant, ce qui se présente d'abord, sans discussion, aux hommes les plus ignorants ; que serait-ce si nous entrions dans les secrets de la physique, et si nous faisons la discussion des parties internes des animaux, pour y trouver la plus parfaite mécanique ?"

Ce que Fénelon n'a fait qu'indiquer, Bossuet l'a réalisé d'une manière digne de son génie dans le chapitre 2<sup>me</sup> de son traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*. C'est une description du corps humain : il y montre une connaissance de l'anatomie étonnante pour sa condition, étonnante pour son temps. Les savants, de cette époque jugèrent ce travail "supérieur à ce qui avait paru jusqu'alors sur de pareilles matières", et de nos jours encore, les naturalistes admirent cette exposition si simple, si lucide de l'organisme humain.

Le cardinal de Beausset (*Vie de Bossuet*, I. IV, n° 14), nous donne le secret de cette science du grand prélat. Pendant près d'un an, Bossuet voulut assister aux conférences données à la cour par le

célèbre anatomiste Duverney, ainsi qu'aux expériences par lesquelles il avait soin d'éclairer son exposition.

Après avoir si bien décrit les faits, Bossuet les apprécie (c. 4, n<sup>o</sup> 2.) : "Le corps humain, dit-il, est l'ouvrage d'un dessein profond et admirable ; la délicatesse des parties, quoiqu'elle aille à une finesse inconcevable, s'accorde avec la force et la solidité. Le jeu des ressorts n'est pas moins aisé que ferme, à peine sentons-nous battre notre cœur, le sang circule, toutes les parties s'incorporent leur nourriture sans troubler notre sommeil, sans distraire nos pensées."

Si grande est la perfection des organes, de leur structure, que nul anatomiste ne peut en indiquer une meilleure : "Parmi tant de spéculations faites par une curieuse anatomie, personne n'a encore trouvé qu'un seul os dût être figuré autrement qu'il n'est, ni être articulé autre part, ni être emboîté plus commodément, ni être percé en d'autres endroits, ni donner aux muscles dont il est l'appui une place plus propre à s'y enclaver, ni enfin qu'il y eût aucune partie dans tout le corps à qui on pût seulement désirer ou une autre forme, ou une autre place."

Telle est la perfection de l'organisme humain. "Tout y a sa raison, tout y a sa fin, tout y a sa proportion et sa mesure, et par conséquent tout est fait avec art... Qu'on voie (par exemple) les muscles si forts et si tendres, si unis pour agir en concours, si dégagés pour ne se point mutuellement embarrasser ; avec des filets si artistement tissés, et si bien tors, comme il faut pour faire leur jeu ; au reste, si bien tendus, si bien soutenus, si proprement placés, si bien insérés où il faut, assurément on est ravi, et malgré qu'on en ait, un si grand ouvrage parle de son artisan."

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la suite de la corruption des mœurs, le matérialisme envahit une partie de la haute société. Cependant les hommes de ce temps les plus remarquables par leur esprit ou leur science, malgré leurs tendances irréligieuses, ne purent nier l'existence d'une Cause première intelligente. Ce qui les arrêta, ce fut la vue de l'ordre physique, et son évidente signification : "Convenez, écrivait Diderot, qu'il y aurait de la folie à refuser à vos semblables la faculté de penser.—Sans doute, mais que s'en suit-il?—Il s'en suit que si l'univers, que dis-je, l'univers, si l'aile d'un papillon m'offre des traces mille fois plus distinctes d'une intelligence que vous n'avez d'indices

de la faculté de penser chez vos semblables, il est mille fois plus fou de nier qu'il existe un Dieu, que de nier que votre semblable pense."

Voltaire aussi se voyait forcé de reconnaître des causes finales dans la nature, et par suite l'action d'une intelligence. "Affirmer, dit-il dans un article sur Dieu, affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce pas la plus énorme des absurdités, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain? Tout douteur que je suis, cette démente me paraît évidente, et je le dis!"

Ailleurs, il cite ces vers :

L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer  
Que cette horloge marche, et n'ait point d'horloger.

Et il ajoute : "Si une horloge prouve un horloger, si un palais annonce un architecte, comment en effet l'univers ne démontre-t-il pas une intelligence suprême ?

"Quelle plante, quel animal, quel astre ne porte pas l'empreinte de Celui que Platon appelait l'éternel Géomètre ? Il me semble que le corps du moindre animal démontre une profondeur et une unité de dessin qui doivent à la fois nous ravir d'admiration, et atterrer notre esprit. Non seulement ce chétif insecte est une machine dont tous les ressorts sont faits exactement l'un pour l'autre, non seulement il est né, mais il vit par un art que nous ne pouvons ni imiter ni comprendre, mais sa vie a rapport avec la nature entière, etc."

(A suivre.)

# L'HÉRITAGE DE L'ONCLE BROC.

---

## I

L'étude de M<sup>e</sup> Grapinet se trouvait dans une petite rue avoisinant le Palais de Justice de Rennes ; c'était une des bonnes études de la ville, et si M<sup>e</sup> Grapinet n'était point aimé, il était fort estimé du moins comme homme d'affaires.

On pouvait lui confier les procès les plus importants ; il connaissait à fond tous les détours de la procédure ; il n'épargnait ni son temps ni sa peine et ses clients n'avaient jamais à se plaindre de lui. Très retors, il connaissait l'art de dépouiller et de pénétrer un dossier jusque dans ses pièces en apparence les moins concluantes, et il avait, par ses curieuses trouvailles, souvent fourni aux avocats des effets d'audience, dont quelques-uns sont restés célèbres au palais de justice de Rennes. On le trouvait même parfois trop adroit.

Depuis vingt ans qu'il travaillait, il avait dû acquérir une assez jolie fortune, mais il n'en persévérait pas moins dans son travail, et bien qu'il touchât à l'âge de la retraite, il ne quittait pas son étude, qu'il voulait céder à son fils.

Ce fils, il voulait surtout le bien marier ; il était décidé à tout pour hâter et favoriser ce dessein.

En attendant, son étude offrait le plus réjouissant tableau qui puisse s'offrir aux yeux d'un homme d'affaires. Il y avait des cartons à tapisser tous les murs de la maison : et plusieurs clercs étaient occupés journellement à extraire les différents dossiers de leurs cases respectives, à les résumer ou à les annoter ; l'un de ces clercs était le propre fils de M<sup>e</sup> Grapinet, un autre, Raoul Deschamps, avait été placé comme *amateur*, c'est-à-dire clerc sans traitement, dans l'étude du vieil avoué.

Bertrand Grapinet et Raoul Deschamps étaient amis de collège et suivaient tous les deux les cours de droit à la Faculté de la ville.

Quand nous disons que les clercs de M<sup>e</sup> Grapinet ne se rebutaient

pas à la besogne, nous voulons parler de ceux qui n'étaient point simplement *amateurs*. Raoul Deschamps notamment était loin d'être un modèle d'assiduité.

Un matin, entra dans l'étude le sieur Hubert Plumasson, marchand de plumes ambulante, comme il s'intitulait lui-même en offrant sa marchandise.

Il demanda fort poliment si MM. les clercs désiraient des articles de librairie; il s'informa avec sollicitude du patron qui était absent.

Ce pauvre Plumasson avait la mise la plus sordide.

Il posa sur une chaise son paquet entouré d'une courroie usée, et essuya du revers de sa manche son front que mouillait la sueur. L'homme paraissait las, le visage était miné par la misère, mais ses yeux brillaient de vivacité et d'intelligence.

— Ah! vous voilà, père Plumasson! dit le premier clerc, d'un ton familier et protecteur.

— Me voilà, en effet, et toujours le même, répondit Plumasson en désignant d'un geste plein d'une mélancolique bonhomie son lamentable accoutrement, toujours le même!... Car, comme dit l'autre, tout change dans la nature... moi seul, hélas! ne peux changer.

— Je la connais celle-là, fit le petit clerc, vous ne pouvez pas entrer dans une maison sans placer cette réponse.

— J'ai remarqué, jeune homme, que cette phrase faisait bon effet; elle excuse mon léger costume... M'achetez-vous des plumes, messieurs?... Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'elles sont toutes régulièrement de premier choix. En voici de métalliques... J'en ai à tête de mort... J'en ai aussi de formes plus avenantes...

Plumasson en était là du boniment dont il égayait ses offres commerciales, quand Raoul Deschamps, en retard comme toujours, fit son entrée en sifflotant.

— Bon! s'écria-t-il, je manque toujours les bonnes occasions; j'arrive à la fin du discours de Plumasson.

— M. Raoul Deschamps, le tort est de mon côté, mais c'est égal, voulez-vous de mes plumes?

— Donnez-m'en une boîte et dites-moi si vous vous appelez Plumasson parce que vous êtes marchand de plumes ou si vous vendez des plumes parce que vous vous appelez Plumasson.

— C'est un nom de guerre, répondit-il en souriant. Je reprendrai le vrai nom de mes ancêtres le jour où la fortune me sourira... En attendant, prenez.

Et Raoul acceptant une boîte que Plumasson venait de tirer des

flancs de son baluchon, posa dans la main du pauvre homme un beau louis tout battant neuf.

—Ironie ! Comment, monsieur Raoul, voulez-vous que je vous remette de la monnaie. Si ces messieurs veulent bien me changer cette pièce ?

—Gardez, gardez tout, Plumasson, dit Raoul Deschamps.

Plumasson retourna quelque temps entre ses doigts cet objet rond et brillant représentant vingt francs, et ses yeux disaient que depuis longtemps il n'avait eu pareille aubaine ; il ne savait s'il le mettrait dans le gousset droit de son gilet ou dans le gauche, et son hésitation était agréablement comique.

—Vrai, dit-il, vous me laissez tout ! Ah ! monsieur Raoul, croyez bien . . .

Et il se confondit en salutations profondes, renonçant à trouver une fin de phrase assez joliment tournée pour exprimer dans la circonstance sa vive gratitude.

Tous les clercs avaient dressé la tête. Ils regardaient avec étonnement la stupéfaction de Plumasson et le joyeux sourire de Raoul Deschamps.

—Jamais, depuis vingt ans que je suis dans cette étude, murmura Pataquet, l'expéditionnaire, je n'ai été témoin d'une libéralité pareille.

Bertrand Grapinet, qui n'avait pas desserré les lèvres depuis l'entrée de Plumasson, pour lequel il avait montré la plus complète indifférence, leva les yeux, haussa les épaules et dit sèchement :

—Tu seras donc toujours fou, Raoul ?

—Il faut croire, reprit le maître clerc d'un air ironique, que M. Raoul Deschamps vient de faire un héritage.

—Vous l'avez dit, reprit le joyeux clerc amateur, au moment où je vous parle, M. Deschamps père, dont je suis l'heureux fils, est millionnaire, tout ce qu'il y a de plus millionnaire !

A cette déclaration, tous les porte-plume tombèrent des mains, et ce ne fut plus seulement le marchand ambulant dont le visage exprima la stupéfaction ; tous les clercs, depuis le maître jusqu'au petit en passant par l'amateur et l'expéditionnaire, prirent l'air anxieux de gens à qui l'on donne une aventure des *Mille et une nuits* pour une histoire arrivée et un fait authentique.

—Millionnaire ! Comment, nous avons un millionnaire parmi nous !

—Ainsi que j'ai l'honneur de vous le dire, reprit Raoul Deschamps,

heureux de l'effet qu'il venait de produire ; à dater d'aujourd'hui nous nageons dans des centaines de mille francs, car nous sommes de père en fils propriétaires du domaine de la Sorbière... Je sors de chez le notaire ; c'est fait et accompli... Voilà même pourquoi je suis en retard ; ce qui ne m'arrivera plus du reste, car maintenant je ne viendrai plus du tout... Paris m'appelle, Paris me réclame !

—Mais enfin, reprit le maître clerc qui semblait vouloir mettre des bâtons dans les roues, vous ne nous aviez pas fait part jusqu'ici de vos espérances.

—Pour deux motifs : d'abord je suis modeste, ensuite je n'avais pas d'espérances... La Sorbière nous tombe sur la tête comme une tuile dorée. Je n'en bénis pas moins la mémoire de l'oncle Broc, mort *ab intestat*, comme vous voyez.

—Il est étrange, observa le fils Grapinet, que l'on ne songe point à faire un testament lorsqu'on possède, comme l'oncle Broc, une fortune considérable, et qu'on est notoirement brouillé avec son unique neveu.

—Merci des bons sentiments, mon cher Bertrand.

—Oh ! mais ne crois pas, Raoul, que je sois fâché de ce qui t'arrive ! Je voulais faire une réflexion d'un caractère général.

—Sans doute, reprit le maître clerc, la généralité de cette réflexion n'échappe ici à personne. Ce n'est pas parce que nous avons des millionnaires parmi nous que nous nous abstiendrons désormais de réflexions de ce genre.

—Un million, dit Pataquet avec un gros soupir, à cinq du cent, cela fait cinquante mille livres ! Que d'expéditions à faire pour atteindre ce chiffre-là !

Cette naïve réflexion de Pataquet dérida toute l'étude : et ce fut à ce moment que le patron entra.

M<sup>e</sup> Grapinet, le front soucieux, sa serviette sous le bras, une grosse serviette bourrée de papiers, ne parut pas étonné de voir tout son personnel en révolution. Il comprit la situation du premier coup d'œil en apercevant Raoul debout et l'œil animé.

—Je sais la nouvelle, lui dit-il, je viens de l'apprendre au Palais... toutes mes félicitations, mon jeune ami, et ne manquez pas de répéter à mon ami Deschamps, votre père, que je prends part au bon coup de fortune dont il bénéficie... Vous voyez que nos clients ont de la chance.

Pendant que le patron parlait, tous les clercs, l'oreille tendue et

oubliant de reprendre leur plume, concentraient leur regards sur l'heureux Raoul Deschamps.

—Je causais tout à l'heure de cette affaire avec quelqu'un et nous tombions d'accord sur ce point : on croyait communément que M. votre oncle Broc testerait en faveur des personnes que vous savez, et qui l'influençaient évidemment . . . le testament eût pu être attaqué . . . On aurait pu essayer d'établir la captation.

C'eût été un procès intéressant ; et je regrette de n'avoir pas pu prouver une fois de plus à mon vieux client et ami M. Deschamps, comment j'e sais défendre ses intérêts.

M<sup>e</sup> Grapinet disait cela avec un sourire moitié figue et moitié raisin.

—Ma foi, lui répondit Raoul, j'ai bien confiance en vous M<sup>e</sup> Grapinet, mais j'aime mieux tenir que courir.

—Naturellement. Enfin, au prochain héritage !

Et sur ce mot, qui fit sourire ses clercs, l'avoué passa dans son cabinet. Il entra le dos voûté et la tête un peu basse ; il avait repris sa physionomie méditative, et en ce moment surtout il semblait réfléchir profondément. Tout le personnel de l'étude sentant le maître près de là, s'était remis au travail excepté Raoul Deschamps qui, sur son pupitre noir, écrivait en lettres capitales ;

“Ici git Raoul Deschamps, clerc amateur. Il laisse un maître clerc inconsolable ; regrets éternels.”

Et, jetant la craie qui lui avait servi à libeller cette facétieuse épitaphe, il donna une poignée de mains à tous ses camarades de l'étude Grapinet. Car, malgré la petite pointe d'envie qu'il venait de voir se manifester quand il avait annoncé sa fortune, il ne leur en voulait pas. Il les invita à un bon et joyeux repas qu'il donnerait dans quelques jours en l'honneur de son départ pour Paris.

Comme il quittait la maison, et sur le seuil de la porte de la rue, Plumasson, qui était sorti derrière lui, l'arrêta.

## II

—Monsieur Raoul Deschamps, dit le pauvre marchand d'articles de librairie, je voudrais vous dire un mot.

—Tiens, c'est vous Plumasson . . . mais mon cher, en effet, je vous avais oublié. Je vous invite au souper des funérailles.

—Quelles funérailles ?

—Eh oui, j'appelle ainsi le petit repas que je vais donner à mes

amis de l'étude pour enterrer ma vie de province. Je veux que vous soyez des nôtres.

Vous êtes un brave homme. J'aime votre courage et votre gaieté.

—S'il n'y avait que vous à votre petite fête, monsieur Raoul, j'accepterais de grand cœur, mais ma situation fait tant pitié au maître clerc que la présence d'un mince personnage comme moi nuirait certainement à la cordialité générale. Croyez-moi bien, je suis touché, très ému de votre invitation, et c'est la seconde fois aujourd'hui que je puis apprécier votre bonté.

Et, en parlant ainsi, Plumasson, peu attristé d'ordinaire, avait les larmes aux yeux ; il continua :

—Si je vous ai arrêté. . . . je n'ai pas toujours été le pauvre hère que vous voyez, monsieur Raoul ; j'ai reçu une certaine éducation que ne trahit pas toujours assez la réclame que je suis obligé de faire pour mon petit commerce, j'ai eu comme vous une belle fortune. . . . Vous voyez comme la chance est mobile. . . . Si vous me permettez de vous donner des conseils, je pourrais vous être utile un jour.

Raoul Deschamps écoutait Plumasson et se demandait où son interlocuteur voulait en venir. Il crut tout d'abord que ce petit discours ne visait qu'à tirer encore du fils du nouveau millionnaire quelque secours que l'honnête marchand de plumes ne pouvait pas demander, tout de go, sans embarras.

Raoul eut cette idée ; et ne la trouvant pas mauvaise, il mit allégrement la main à la poche.

Plumasson rougit ; il fit un geste de vif reproche :

—Non vous ne croyez pas que mes paroles aient pour but de m'attirer encore vos générosités ! C'est moi au contraire qui voudrais vous offrir quelque chose. . . . Ma situation me le permettra peut-être plus tard. . . . En attendant, je voulais vous dire que je suis tout à votre service et que vous pourrez quand vous voudrez, où vous voudrez et de la façon que vous voudrez, mettre mon dévouement à l'épreuve. . . . Mon cher monsieur Raoul, quand j'aime quelqu'un, c'est pour la vie. Nous nous reverrons.

Et Plumasson prit congé de Raoul ; celui-ci, touché par cette scène, le suivit des yeux, les doigts encore plongés dans son gousset, tandis que le pauvre diable avec son pantalon effloqué, sa démarche alourdie par la fatigue et son dos voûté, disparaissait au tournant de la rue.

Raoul Deschamps venait d'être, il ne savait pourquoi, impressionné quelque peu tristement par cette courte conversation.

Il songea enfin que son père l'attendait pour dîner.

—Je vais encore probablement cueillir quelques conseils au dessert, se dit Raoul ; sous ce rapport la journée aura été fructueuse.

—En effet, entre la poire et le fromage, M. Michel Deschamps dit à son cher fils :

—Dans une huitaine, mon cher Raoul, nous allons nous quitter ; tu vas vivre à Paris pour y compléter ton éducation, prendre tes dernières inscriptions à une Faculté autour de laquelle sont réunies bien des institutions excellentes pour accroître ton savoir, mais où tu trouveras aussi bien des distractions. . . .

Raoul Deschamps souriait un peu intérieurement, du soin que prenait son père, mais il était décidé à tout écouter avec déférence.

—Quand tu seras reçu licencié en droit, tu reviendras ici, mais mon intention n'est pas que tu prêtes le serment d'avocat, ni que tu te fasses inscrire au barreau de Rennes. Ce que tu auras appris te servira à toi-même, sinon aux autres, et je désire t'associer à l'exploitation de la Sorbière. Tu te marieras. . .

Raoul esquissa un léger mouvement des lèvres.

M. Michel Deschamps fit comme s'il n'avait rien remarqué.

—Quand tu reviendras de Paris pour t'établir, comme je te le dis, tu trouveras près d'ici quelque jeune fille d'une bonne famille, bien pourvue et bien élevée, et qui te conviendra.

—Les pères sont tous les mêmes, murmura Raoul.

—Tu dis ?

—Que j'ai le temps de songer au mariage.

—Oh ! parfaitement, mon cher fils. Nous causons, n'est-ce pas, nous faisons des projets agréables, après un dîner assez bon et comme des camarades qui vont se quitter, car un père doit être pour son fils comme un camarade aîné. Cependant, songe quelquefois à ce que je viens de te dire ; habitue-toi à envisager le sort que je te précise dans la clairvoyance de mes affections. Dans ce but, ménage-toi : choisis bien tes relations. . . Tiens, la fortune te favorise encore sur ce point ; Grapinet, mon excellent ami, me disait l'autre jour que dans un an son fils Bertrand irait également à Paris. C'est un garçon plein d'excellentes qualités, qui tient de son père en ce qu'il est réservé dans sa conduite et mesuré dans ses dépenses. C'est pour toi, comme l'on dit, un copain tout trouvé.

—Bertrand va aussi passer quelques années à Paris ! le sournois ne m'en a pas parlé. Ce n'est pas gentil.

M. Deschamps père ajouta à ces conseils des indications sur la vie à Paris ; mais elles dataient de vingt ans ; il lui donnait le nom de restaurants détruits depuis longtemps, de rues qui n'existaient plus. Raoul écoutait cependant cette partie des paroles de son père avec plus d'intérêt que les conseils.

### III

Il y avait deux ans à peine que Raoul était à Paris lorsqu'il recevait cette lettre que M. Deschamps père lui écrivait le 17 mars 1865.

Mon cher enfant,

*Pour cette fois* je paie tes dettes, mais pour cette fois seulement ; je te prie de n'y plus revenir, car je te laisserais parfaitement en gage à tes créanciers, qui t'enverront faire, s'ils veulent, de salutaires réflexions à la prison de Clichy.

Ton père qui t'aime,

MICHEL DESCHAMPS.

La teneur de cette lettre, à défaut de la date, indiquerait l'époque de notre récit. On sait que la prison pour dettes ne fut abolie qu'en 1867. L'institution florissait donc en 1865 dans tout son lustre ; et un créancier pouvait faire appréhender au corps par un garde du commerce, un débiteur récalcitrant et l'envoyer rêver entre les quatre murs de Clichy.

On raconte encore quelques-unes des poursuites et des jeux de cache-cache auxquels se livraient gardes du commerce et débiteurs, luttant de moyens ingénieux, les uns pour garnir la prison et les autres pour n'y point loger.

Raoul se le tint un instant pour dit, et, méditant la prose paternelle, il devint sage—provisoirement ;—sa nature, l'occasion, l'herbe tendre et quelque diable aussi le poussant, il recommença, après quelques semaines, sa vie de trop bon vivant.

Bientôt la lettre, si expressive pourtant, de monsieur son père, ne fut plus, pour le dissipateur Raoul, qu'un lointain souvenir.

Il joua de nouveau, fit des folies qui lui coutèrent gros, si bien qu'après avoir tiré plusieurs fois avec énergie sur M. Deschamps

père, il fut contraint d'avoir recours à des emprunts et ces mauvaises opérations financières le menèrent promptement à mal.

Raoul n'avait rien de ces écumeurs de Bourse, à l'affût des gogos, détroussant l'actionnaire en plein jour, à deux pas des gardiens de la paix. Bien plus primitive était sa manière d'envisager les bienfaits du crédit. Il se trouvait fort heureux, pour le moment du moins, quand il avait pu réaliser un emprunt important, à quarante neuf et demi pour cent. Si bien que Raoul, après plusieurs exercices financiers de ce genre, fut endetté outre sa mesure et sentit sa liberté menacée si son père tenait parole.

Or M. Deschamps père n'avait qu'une parole.

Là bas, dans sa belle propriété de la Sorbière, dans le domaine de l'oncle Broc : prairies, bois, champs et maisons, à cinq kilomètres de Rennes, M. Michel Deschamps ne pouvait comprendre les écarts de Raoul.

Sans être plus près qu'il ne sied de ses intérêts, il tenait à enrayer un peu monsieur son fils dans sa vie dissipée. Donc, il lui coupait les vivres.

—Il le faut quand même, disait-il, il le faut. Qu'importe l'héritage de l'oncle Broc ; si je laisse s'aiguïser les dents de ce garçon, il mangera aussi bien le million que le faible patrimoine que je lui aurais laissé un jour. Qu'il soit donc réfréné en ses folies et qu'il goûte de Clichy, puisqu'il le mérite.

Grâce à ce raisonnement sévère, mais légitime, Raoul ne put bientôt plus sortir qu'à la nuit close. Les gardes de commerce n'avaient pas le droit d'exercer après une certaine heure,—ce qui les distingue des astromes, disait Raoul. C'est pourquoi il bénissait les astres. Pendant plusieurs nuits de suite, il changea d'hôtel et de lit, car il craignait d'être saisi dès le matin à sa première sortie dans la rue.

Un beau jour,—le temps était vraiment splendide—Raoul n'y put tenir. Il résolut de se promener un peu, loin de la chambre où il était reclus de par les sévérités de la loi. Il étouffait et il résolut d'affronter ses persécuteurs en plein soleil ; il espérait bien, d'ailleurs, avoir assez de chance pour leur échapper.

Son audace était belle, mais sa témérité devait être punie.

A peine venait-il de sortir de la rue Jean-Jacques-Rousseau, où il couchait le plus ordinairement, qu'un recors qui le guettait depuis deux jours, se mit à le filer.

Raoul se dit :

—Je suis en vilaine passe. Que n'ai-je cet anneau des contes de fée qui rendait invisible !

Hélas ! cet anneau, on ne le vend dans aucun magasin d'orfèvrerie moderne ; et, en fait de trouvaille miraculeuse, Raoul, pour se faire un instant invisible, dut enfilez simplement la rue Coquillière. Puis il tourna à gauche, puis à droite, et à droite et à gauche.

Le recors le suivait toujours, sans en avoir l'air, comme un passant ; il n'était sans doute pas absolument sûr de l'identité de son homme.

Raoul doublait en vain le pas, s'enfonçant dans le dédale des rues, le garde de commerce avait bonnes jambes et ne perdait pas sa piste.

—En tout cas, se dit bientôt Raoul, je lui aurai fait payer cher ma liberté, car nous voilà rue Faubourg-Montmartre.

Pour arriver là, sans le moindre talisman féérique, il avait fait des détours nombreux. Maintenant il s'engageait rue Geofroy-Marie.

Le garde le perdit, et ayant tourné le coin de la même rue, regarda à droite, à gauche, derrière lui, aux fenêtres des maisons environnantes, il n'aperçut plus rien. Il se mit à faire le guet dans les environs, l'oreille basse et mal content de sa chasse au débiteur.

Voici ce qui s'était passé :

Raoul avait trouvé une idée, — où plutôt un souvenir dans un coin de sa mémoire, éveillée par le péril. Il se rappelait tout à coup, après l'avoir oublié de gré ou de force, que dans cette même rue Geofroy-Marie, demeurait son ancien ami Bertrand Grapinet.

Bien que Raoul n'aimât guère le caractère de Bertrand, ils étaient tous deux dans des termes à pouvoir se demander réciproquement des services d'hospitalité.

Mais Bertrand demeurait-il au numéro 27 ou 17, c'était le *hic*.

Il y avait un 7 dans le numéro, Raoul se le rappelait très bien, mais là s'arrêtait son souvenir ; l'autre chiffre le fuyait.

—Sapristi, perdre si jeune la mémoire des nombres !... dix-sept... vingt-sept... je crois que c'est vingt-sept ! Non... plutôt dix-sept... Tant pis ! comme à la loterie !

Dans sa situation d'homme que l'on poursuit pour le conduire à Clichy, il n'avait point le loisir de demander le renseignement ; il tourna au plus court et entra au dix-sept.

Pour ne pas s'attarder devant la loge du concierge, il monta d'un pas assuré, comme le ferait un locataire.

Il montait rapidement d'ailleurs, et, dans le trouble de cette pré-

cipitation, il ne s'aperçut qu'au premier étage qu'il ne connaissait point du tout la maison.

—Il faut que je sois fou, dit-il, pour errer ainsi en des lieux où je n'ai aucune intelligence. Que vais-je dire, si l'on me rencontre vaguant ainsi avec ma mine inquiète : " Je monte au second ", répondrai-je ; et au second : " C'est au troisième, monsieur ; " ainsi de suite jusqu'au cinquième, où ce petit procédé s'arrête nécessairement.

En toute autre circonstance, Raoul Deschamps n'eût point eu de ces peurs puérides, car enfin personne n'allait l'interroger sur sa présence dans l'escalier d'une maison que des étrangers montaient à tous moments pour aller rendre visite à des locataires aux cinq étages. Mais la poursuite dont il venait d'être l'objet lui avait un peu fait perdre le Nord.

Un pas qu'il entendit derrière lui acheva de le troubler.

Il crut que le garde de commerce était encore à ses trousses.

Il savait bien pourtant que les recors n'avaient pas le droit d'entrer dans les maisons pour arrêter les débiteurs. Le pas qui l'inquiétait était sans doute celui d'un habitué du logis ou de quelqu'un du dehors qui avait affaire dans la maison.

Mais Raoul ne raisonnait plus.

Il saisit la rampe de l'escalier et courut sans un repos, enjambant trois marches à la fois ; il parvint ainsi au cinquième, sur le palier duquel il s'arrêta tout en sueur et soupirant à perdre haleine.

Raoul se trouva en face d'une bonne dame qui, à la vue d'un homme si essoufflé, manifesta le plus vif étonnement.

Elle regardait Raoul d'un air presque peureux, mais le plus effrayé des deux était bien le fils de M. Michel Deschamps.

Sans trop savoir à quel titre la bonne dame qu'il rencontrait pouvait lui répondre, il lui demanda, par contenance, si ce n'était point sur ce palier que demeurait M. Bertrand Grapinet.

Si Raoul eût eu la tête à lui en ce moment, il n'eût pas été sans voir l'étrange sourire qui pinça les lèvres de la personne qu'il interrogeait ainsi à brûle pourpoint.

Elle fit une moue assez disgracieuse et hochant la tête.

—Oui, dit-elle, la porte à côté. . . .

—Là. . . madame ?

—Oui, à gauche.

Pour le coup, Raoul n'en pouvait croire ses oreilles. Il ne réfléchit pas davantage ; et bénissant ce bon hasard il se dirigea vers la porte que la voisine venait de lui indiquer.

Elle s'en alla, riant sous cape, comme si elle était heureuse d'avoir joué un vilain tour à quelqu'un de sa connaissance. Mais Raoul ne remarqua point ce mouvement de commère jalouse.

—J'étais donc dans le vrai, pensa-t-il. . . . Je me disais : ce doit être au numéro dix-sept ; par exemple, je n'aurais jamais deviné que ce fut au cinquième ; et cela arrive juste à point.

Le pas qu'il prenait pour celui du garde de commerce se rapprochait ; le bruit en croissait de palier en palier et résonnait sur les marches le long de la rampe.

Raoul remarqua que la porte indiquée n'était pas fermée, il y frappa ; il n'obtint point de réponse.

Et le pas montait toujours.

Il poussa la porte toujours ému, et il entra.

Il se trouva dans un petit vestibule et n'eut aucun étonnement de ce que la porte eût été laissée ouverte, d'ailleurs cela annonçait que l'absence de son ami ne serait point de longue durée. Bien mieux, une porte à droite était restée entrebaillée. Raoul pénétra aussi dans cette chambre.

A première vue, il douta qu'il fut bien dans celle de Bertrand Grapinet ; l'ameublement n'indiquait point un appartement de garçon.

Raoul avisa sur la cheminée un livre\* à couverture bleu-pâle. C'était un roman, très moral d'ailleurs, et plus propre à servir de lecture à une jeune fille qu'à un jeune homme.

Raoul courut à la première page blanche qui suit la couverture, et que les imprimeurs, disent les vieux plaisants, mettent là pour ceux qui ne savent pas lire : le nom de Bertrand Grapinet s'y déta- chait admirablement calligraphié.

—Plus de doute, je suis bien chez lui—d'ailleurs quel intérêt aurait eu la voisine à me tromper ?

Pourtant, une corbeille à ouvrage pleine de fil, d'aiguilles, de linge, de dés, posée sur une chaise, le fit réfléchir.

—Bertrand serait-il en ménage ? Voyons ce cabinet, ajouta-t-il, peut-être y découvrirai-je quelque indice. . . Au moins je saurai où je suis.

Raoul entra dans un cabinet attenant à la chambre.

Il fut stupéfait ; aux porte-manteaux ne pendaient que des vêtements de femme ; robes, mantelets, jupons. . . pas l'ombre d'un pantalon d'homme, pas une jaquette, une redingote ou un gilet.

—Allons bon ! me voilà dans le compartiment des dames seules.

Raoul essayait de s'égayer et s'efforçait de rire, mais au fond il était inquiet.

Il allait sortir, quand il entendit du bruit à l'entrée de la chambre.

Instinctivement, il referma sur lui la porte vitrée du cabinet. Le léger rideau d'une dentelle très simple, mais admirablement translucide, lui permettait de jeter l'œil dans l'intérieur de la pièce.

Il vit entrer une jeune fille gracieuse à ravir, une chanson aux lèvres ; elle déposa sur la table un panier plein de provisions, et qui contenait tout ce qu'il y avait de plus frais dans l'éventaire de la fruitière.

La jeune fille paraissait d'ailleurs être parfaitement chez elle ; il n'en était pas de même de Raoul qui commençait à s'ennuyer profondément de cette aventure.

Raoul ne savait comment se tirer de là. Une seule espérance lui restait, c'est que la jeune fille fit une courte absence comme tout à l'heure, en laissant la clef sur la porte, pour aller dans le voisinage : Raoul s'empresserait de profiter de cet entr'acte ; mais son désir ne parut pas immédiatement prêt à se réaliser ; la jeune fille, en effet, s'installa près de la fenêtre après avoir pris sur la cheminée le livre déjà remarqué par Raoul et se mit à lire :

—Tiens... dans le livre de Bertrand... de mieux en mieux... Ce livre explique un peu les choses. Bertrand fréquente la maison.

De la façon dont la jeune fille se trouvait placée, Raoul ne pouvait absolument juger du bon goût du fils Grapinet. Mais bientôt elle se leva ; sa démarche était ravissante, sa tournure svelte et son port des plus gracieux. Elle respirait cependant la simplicité la plus franche ; elle plut beaucoup, au premier coup d'œil, à Raoul Deschamps.

La jeune fille prit de nouveau le panier plein jusqu'à l'anse de frais légumes et... Raoul croyait qu'elle allait enfin sortir et du même coup lui donner sa liberté...

Point du tout.

Elle porta le panier dans la petite pièce qui servait de cuisine à l'appartement et dont la porte faisait précisément face au cabinet vitré.

Raoul se demanda s'il ne profiterait pas de cette éclipse partielle de la jeune fille pour s'éclipser totalement. Il reconnut bien vite l'inanité de son dessein ; la jeune fille allait, venait de la cuisine à la chambre. Raoul dut encore se résigner.

D'ailleurs, de la cuisine, la porte ouverte ou entr'ouverte, on l'eût vu ou entendu sortir.

Une autre porte au fond de la chambre lui donnait quelque espoir ; “ si elle entre dans cette autre pièce, je me risque,” se disait Raoul Deschamps.

—C'est sans doute, ajouta-t-il, la chambre à coucher ; mais non, puisque voici un lit dans cette pièce . . . Eh bien, mais, si on couche ici, je vais être obligé d'établir dans ce cabinet mon quartier d'hiver.

Comme Raoul réfléchissait à cette situation malencontreuse, une personne survint.

—Ah ! tant pis, si c'est Bertrand qui entre, j'apparais et je m'explique . . . En somme, il est bien permis d'embrouiller les numéros des rues.

Ce n'était point Bertrand Grapinet. Raoul vit passer comme une ombre, à travers la dentelle de la porte vitrée, une dame vers laquelle la jeune fille accourut et qu'elle embrassa.

Aux premiers mots qu'elles échangèrent, Raoul reconnut que la personne qui venait d'entrer était la mère de la jeune fille.

—Bon, maintenant me voici en famille !

(A continuer.)